



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2012

du Département de la Sécurité et de l'Environnement

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Energie

Dès janvier 2012 le Conseil d'Etat a présenté une série de mesures d'aide et de financement dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables pour 100 millions.

Par ailleurs, le 5 février 2012, dans un scrutin consultatif qui s'est tenu à Ste-Croix, les citoyens se sont majoritairement exprimés en faveur du projet de construction d'un parc éolien sur le territoire de la commune. Ce résultat positif a permis au Canton de Vaud de poursuivre sa politique de promotion des énergies renouvelables, puisqu'en mai 2012, le Conseil d'Etat a arrêté la liste des périmètres qui entreront dans la planification directrice des parcs éoliens vaudois. Comprenant neuf sites retenus, ainsi que 10 sites retenus sous condition, elle permet d'envisager une production totale de 1250 GWh d'électricité. Plus d'un quart de la consommation cantonale actuelle pourrait donc, à terme et pour autant que tous les projets puissent être réalisés, être assurée par l'énergie éolienne.

En juillet 2012, le Conseil d'Etat a présenté ses deux actions majeures en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables menées dans le cadre de son programme d'investissements et de soutien à l'environnement économique. Il a alloué 30 millions de francs pour des subventions destinées à l'assainissement énergétique des bâtiments. 15 millions de francs sont prévus pour la réalisation de plus de 600 installations photovoltaïques.

En plus de ces deux objets, l'enveloppe financière du programme « 100 millions pour l'efficacité énergétique et les renouvelables » a aussi été affectée à la rétribution des projets vaudois en matière d'électricité produite à partir de biogaz, un audit pour les grands consommateurs, au soutien au bois énergie et à différents projets hydrauliques, à l'encouragement à la recherche et au développement dans le domaine de l'énergie ainsi qu'à la formation et l'information.

Puis, en fin d'année 2012, Vaud et Neuchâtel ont coordonné la planification directrice de leurs parcs éoliens respectifs. L'accord scellé entre les conseillères d'Etat Jacqueline de Quattro et Béatrice Métraux et le conseiller d'Etat Claude Nicati a assuré la coordination indispensable à l'approbation des plans directeurs cantonaux des deux cantons et a permis à ceux-ci d'aller de l'avant sans recourir à un éventuel arbitrage de la Confédération.

Enfin l'année 2012 a aussi été synonyme d'évolution grâce à la création de la Direction générale de l'environnement. Opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2013, cette nouvelle entité de l'Administration cantonale, dirigée par Monsieur Cornelis Neet et réunissant le Service des eaux, sols et assainissement (SESA), le Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN), le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) ainsi que l'Unité des dangers naturels (UDN), est un instrument essentiel du Conseil d'Etat pour mettre en oeuvre une politique énergétique et environnementale cohérente et coordonnée.

Sécurité

Autre dossier phare du Département en 2012, la sécurité publique puisqu'en février l'Etat a annoncé la création de 94 postes de policier supplémentaires jusqu'en 2017, soit une augmentation de 10% de l'effectif de terrain afin de répondre aux besoins liés notamment au programme Codex, à la réforme policière ainsi qu'à l'évolution démographique. De plus, il intègre dès 2012 dans l'effectif du canton 62 postes jusqu'ici sous contrats de prestations financés par les communes.

En mars 2012, alors tous deux victimes depuis de nombreux mois de délits transfrontaliers, tels que les cambriolages et les braquages, Vaud et Genève ont décidé d'unir leurs forces contre la criminalité transfrontalière. Les conseillères d'Etat Jacqueline de Quattro et Isabel Rochat, respectivement cheffes du Département de la sécurité et de l'environnement du canton de Vaud et du Département de la sécurité, de la police et de l'environnement du canton de Genève, souhaitent en outre que la Confédération rende le droit fédéral plus dissuasif.

Enfin tout récemment, afin d'améliorer la sécurité du public tout en veillant au bien-être des animaux, le Conseil d'Etat a aussi entrepris d'adopter une modification de la loi sur la police des chiens (LPolC) fondée sur les expériences faites depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Le projet de loi conserve le régime de l'autorisation pour détenteurs de chiens potentiellement dangereux et mise sur la formation, la prévention et la responsabilisation des détenteurs et promeneurs.

Environnement

Après avoir recensé plus de 1000 accidents par année impliquant du gibier sur le réseau routier vaudois, le canton de Vaud a décidé de lutter contre ce phénomène en installant des balises lumineuses et sonores qui chassent les animaux sauvages des abords des routes à l'approche d'une voiture. A ce jour, cinq tronçons ont déjà été équipés et trente autres, identifiés comme particulièrement exposés, à ce type de risques recevront leurs balises dans les années à venir.

Automobile et navigation

Pour ce qui est des autres réalisations entreprises par le DSE, la transformation des locaux du Service des automobiles (SAN) de Nyon, en étroite collaboration avec la ville de Nyon, qui offre des nouvelles structures d'accueil et une piste supplémentaire pour les expertises. Elle permet surtout l'introduction de deux nouvelles prestations, à savoir la possibilité d'effectuer des examens pratiques pour l'obtention du permis des motocycles et la planification de cessions d'examen théoriques sur rendez-vous.

103.1 Etat major

103.1 Etat major

Appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du Conseil d'Etat ou toute autre activité de nature politique. Coordination départementale. Appui aux services. Lien avec l'ECA.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et propositions pour la cheffe de département
- Appui à la gestion du département, la planification, la conception et/ou la mise en oeuvre, et suivi de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les autres partenaires
- Préparation et appui à l'élaboration de projets de lois, de règlements, de décrets, rapports et autres documents
- Conseil, conception et réalisation de la politique de communication départementale et interdépartementale. Point de situation quotidien et analyse media pour la cheffe du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil (suivi des interventions parlementaires, contacts avec le Secrétariat général du Grand Conseil, avec ses commissions)
- Gestion de dossiers ou de projets particuliers sur demande de la cheffe du département
- Traitement de procédures de recours.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services du DSE
- ECA
- Chancellerie, autres départements et/ou services de l'ACV
- Grand Conseil, son secrétariat général et ses commissions
- Conseil d'Etat
- Media
- Cour de droit administratif et public (CDAP), Cour constitutionnelle, Contrôle cantonal des finances (CCF), Cour des comptes
- Confédération
- Conférences intercantionales
- Public-citoyens

103.2 Ressources humaines du département

103.2 Ressources humaines du département

Gestion des ressources humaines du département et de ses services (appui à l'URH de la Polcant pour des dossiers particuliers tels que les procédures administratives).

Descriptif

- Appui et conseil à la cheffe du département et au secrétaire général pour toutes les questions et procédures liées au personnel
- Appui technique et administratif aux services en matière de gestion administrative (mutations, organisation du temps de travail, congés, absences, assurances sociales, relations CPEV et OAI, procédures disciplinaires, appui juridique) et de gestion RH (recrutement, formation, suivi des procédures de case management, coaching, mobilité professionnelle, réinsertion professionnelle, identification de la relève, formation et encadrement des apprentis, gestion de conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel)
- Appui technique aux services en matière d'organisation
- Production d'indicateurs
- Gestion prévisionnelle des RH et gestion des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Relais entre le SPEV et le DSE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Appui et coordination des RH et des Co-RH des services du département
- Responsabilité du budget 3091 (Formations et perfectionnements professionnels) pour l'ensemble des services du département.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et office du DSE
- Cadres et collaborateurs du DSE, stagiaires et apprentis
- RRH départementaux de l'ACV, Co-RH et RH
- Services de l'ACV (SPEV, Groupe Impact, SJL, SSP, SDE notamment)
- CPEV, OAI, OAVS
- CEP, IDHEAP, Université de Genève, CRQP
- Représentants du personnel, syndicat, commission du personnel, avocats, TRIPAC
- Candidats internes et externes

103.3 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Préparation du budget (pilotage, consolidation)
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires et des reports de crédits)
- Appui aux services du DSE pour la tenue de la comptabilité et contrôle interne
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Conseils et appui en matière financière
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Cour des comptes

103.4 Activités spécifiques

- Environnement
- Cafétéria

Descriptif

- Information et conseils en matière de protection de l'environnement
- Coordination des activités environnementales, en particulier des études d'impact
- Coordination des travaux du GT Dangers naturels
- Gestion de la cafétéria Place du Château 1

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Environnement et dangers naturels:

- Cheffe du département
- Services de l'Etat
- ECA
- Communes et particuliers
- Bureaux d'études et entreprises

Cafétéria

- Mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments Pl. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DSE, SJL, SECRI et Préfecture, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Secrétariat général (SG-DSE)
Evénements marquants, évolutions significatives

DGE :

Au courant de l'année 2012, le secrétariat général a activement participé à la mise en œuvre de la direction générale de l'environnement, compte tenu du fait que cette entité devait être créée pour le premier janvier 2013 (organigrammes ; plan des postes ; préparation des recrutements...).

Unité financière :

Par ailleurs, l'unité financière du secrétariat général s'est fortement impliquée dans le projet SAP/SIF afin d'apprendre les rudiments de ce nouvel outil informatique et de se préparer à devenir des formateurs pour le compte de tous les collaborateurs des unités financières du DSE.

URH :

Nathalie Schwery, la responsable des ressources humaines du Département a d'autre part quitté le secrétariat général et a été remplacée par madame Anne Grandjean au courant de l'automne 2012.

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Police cantonale (PoICant)

Groupes de prestations

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

Direction générale du service, et fonctionnement efficace, pour la prise de mesures et de décisions mises en oeuvre au travers des fonctions supports réunies en Etat-major.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Secrétariat
- Support organisation et coordination de projets
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support presse et relations publiques
- Support formation (Synersec, intégration de l'Académie romande de police)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux, juges
- Communes
- Polices CH / cantons / villes
- Autres cantons / pays
- Justiciables
- Médias
- Fournisseurs, prestataires
- Commerces et entreprises

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Police cantonale (PolCant)

Groupes de prestations

105.1 Services généraux (opérationnel)

105.1 Services généraux (opérationnel)

Gérer, organiser, moderniser tous les services de la PolCant servant de support, d'appui logistique et opérationnel au travail des policiers engagés sur le terrain, dans les domaines de la prévention, réception des appels, engagement des moyens, statistiques, télécommunications, etc.

Descriptif

- Prévention de la criminalité
- Autorisation et surveillance des entreprises de sécurité et de leur personnel
- Surveillance du commerce des armes, des munitions et des substances explosives
- Autorisations et contrôle des armes
- Gestion de la centrale d'engagement et des interventions d'urgence (CET - BRP)
- Services techniques en charge du réseau radio POLYCOM et des développements d'applications électroniques et transmissions
- Soutien logistique en équipement, transport et ravitaillement
- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe au niveau police uniquement
- Groupe spécialisé en dépiégeage
- Info-Centre (dossiers de police judiciaire)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cadres, collaborateurs
- Grand public - associations faitières, groupements de commerçants, club d'ainés, etc.
- Entreprises et agents de sécurité
- Titulaires d'autorisations pour armes
- Magistrats de l'Ordre judiciaire
- Organismes de la Confédération chargés des affaires de police
- Polices autres cantons
- Polices municipales du canton
- Services transversaux
- Services d'urgence (117 / 118 / 144)

105.2 Gendarmerie

La Gendarmerie veille à l'ordre et à la sécurité et assure l'exécution ainsi que l'observation des lois par des mesures appropriées. Elle exerce la police judiciaire à l'échelon local.

Descriptif

- Assurer l'ordre et la sécurité publics
- Exécution des réquisitions administratives
- Exercice de la police de la circulation et de la navigation
- Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques
- Transfert et garde de détenus
- Exercice de la police judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, cantonales, fédérales, étrangères
- Population
- Associations et entreprises privées diverses
- Autorités judiciaires, préfectorales
- Autres services cantonaux et communaux
- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Autres services de police fédéraux, cantonaux, communaux et étrangers
- Institutions

105.3 Police de sûreté

- Exercer la police judiciaire dans le canton par l'entremise des brigades spécialisées
- Veiller à une bonne complémentarité entre les partenaires de police judiciaire (Police de sûreté, Gendarmerie, Polices municipales) et coordonner leur action

Descriptif

- Recherche des infractions et de moyens de preuve
- Audition des victimes, identification et livraison au juge des individus et des membres d'organisations criminelles présumées, auteurs, instigateurs, complices
- Collaboration à des missions de sécurité de l'Etat
- Collaboration à l'exécution des tâches de la police administrative (étrangers et professions soumises à contrôle)
- Coordination intercantonale sur le plan judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Organes judiciaires et institutions
- Autorités administratives
- Autorités étrangères, fédérales, cantonales et communales
- Autres services de police fédéraux, cantonaux et communaux
- Autres services Etat de Vaud
- Société civile
- Sociétés privées
- ESC UNIL (Ecole des sciences criminelles)
- EPFL
- HEI Yverdon

Exercice alerte enlèvement de mineurs

Le 19 novembre 2012, la Police cantonale a mis en place un exercice afin de tester les procédures de déclenchement de l'alerte enlèvement de mineurs. Il s'agissait d'activer la collaboration entre la Police cantonale et la Centrale d'engagement de la Police fédérale, sans déploiement de force sur le terrain. Les enseignements obtenus dans ce cadre ont été très précieux. Ils ont permis d'ajuster le dispositif afin de le rendre plus efficient quant à la première appréciation de la situation et la réactivité des intervenants. Globalement, il est apparu que la Police cantonale serait capable d'assumer dans les délais la prise en charge d'un tel événement.

Visite du Président polonais

Les 4 et 5 octobre 2012, Mme Evelyne Widmer-Schlumpf, Présidente de la Confédération a accueilli, en visite d'Etat, M. Bronislaw Komorowski, Président de la République de Pologne ainsi que son épouse. Après un séjour en Suisse alémanique, la délégation polonaise est venue en terres vaudoises, le 5 octobre 2012. 50 personnes du milieu politique, diplomatique et de la communauté polonaise étaient présentes. La Police cantonale a assuré la sécurité de cette délégation à l'héliport de Rennaz, puis sur le bateau de la CGN "la Suisse", depuis Villeneuve jusqu'à Morges. Par la suite, une escorte l'a acheminée à Lausanne, où elle a assisté à une conférence au Beau-Rivage, puis à un concert au Palais de Beaulieu. En début de soirée, elle a été conduite à Genève Aéroport. La journée s'est déroulée à satisfaction des VIP et des autorités fédérales. Ces dernières ont formulé leurs remerciements par écrit.

Convention de collaboration avec le Corps des gardes-frontière

La Convention de collaboration entre la Police cantonale et le Corps des gardes-frontière (Cgfr) a pour but de définir le système de sécurité suisse dans le cadre des conventions de Schengen et de Dublin. Les deux parties souhaitent s'assurer que les synergies possibles entre elles soient utilisées au mieux pour améliorer la sécurité intérieure.

Afin d'officialiser ce partenariat, un Accord a été signé le 10 septembre 2012 entre Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, et M. Rudolph Dietrich, Directeur général des Douanes.

Les procédures à suivre dans l'application des tâches déléguées au Cgfr, dans le domaine de la circulation routière, du droit des étrangers ou de l'application de la Loi sur les stupéfiants ont été rédigées sous forme d'annexes. La Convention relative à la mise en œuvre des documents précités a été signée le 12 décembre 2012 par M. Jacques Antenen, Commandant de la Police cantonale vaudoise, et M. le Brigadier Jürg Noth, Chef du Corps des gardes-frontière.

Actes d'ordre sexuel avec des enfants

On relève une forte augmentation des signalements de comportements suspects. La population est plus sensibilisée qu'autrefois à cette problématique et n'hésite pas à faire appel à la police. Il est indéniable que la médiatisation de certaines affaires graves est un des facteurs provoquant cette croissance. Le viol sordide d'une fillette de 12 ans, en 2011, a notablement défrayé la chronique. L'enquête a immédiatement été classée comme prioritaire et a engendré l'engagement de gros moyens policiers. Le contrôle de plus de 600 personnes, récidivistes ou détentrices de véhicules suspects, une enquête de voisinage effectuée auprès de plus de 500 citoyens, des contrôles techniques de grande envergure, la diffusion de portraits robot et la consultation de plus de 300 dossiers, a permis d'identifier et d'arrêter l'auteur en août 2012.

Mise en place d'un guichet unique pour les autorisations de manifestation (POCAMA)

La version simplifiée de POCAMA, lauréat du prix SimpA, a été mise en ligne début décembre 2012, avec comme axes d'amélioration la simplification du formulaire, l'adaptation automatique à la taille de la manifestation, la création de documents générés par les communes (permis temporaires pour la vente d'alcool, entre autres), la possibilité de modifier la demande en cours de traitement par les communes et les services cantonaux, en accord avec les organisateurs, et l'intégration des préfectures dans le processus. Ces travaux ont été menés à satisfaction en collaboration avec des représentants de l'UCV, de l'ADCV, de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux, de représentants de grands organisateurs et des services de l'Etat concernés.

Mise en œuvre de la police coordonnée

En date du 1^{er} janvier 2012, la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) est entrée en vigueur, selon le calendrier fixé par le Conseil d'Etat. Elle est complétée par le Règlement d'organisation de la conduite de l'organisation policière vaudoise (ROCPol) et le Règlement sur les compétences, l'organisation et les moyens des assistants de sécurité publique (RASP). La Réforme policière est dès lors entrée dans sa phase "opérationnelle". Ainsi, le Conseil cantonal de Sécurité (CCS) a tenu 9 séances durant l'année dans le but de définir les grands axes de la politique sécuritaire du canton et des communes dans les années à venir au travers du Plan d'action coordonné (PAC). Le CCS a également encouragé les polices à mettre sur pied des actions d'envergure en matière de lutte contre la violence faite aux personnes et du trafic de drogues par une communication coordonnée.

Par ailleurs, la Direction opérationnelle (DO) a supervisé 9 grandes opérations coordonnées (descentes de police, service préventif et de sécurité dans le cadre de manifestations d'envergure ou visite d'Etat). La collaboration entre polices dans le terrain suite aux nouvelles compétences déléguées aux corps communaux se déroule conformément aux attentes, après une période de mise à niveau de celles-ci. Les effectifs des polices sont également en augmentation progressive, conformément aux conventions passées en vue des accréditations définitives.

Afin de consolider l'assise de la police coordonnée pour la législature à venir, plusieurs groupes de travail oeuvrent encore sur les thèmes de la formation, du statut ou de l'unification de directives de police, par exemple.

Gens du voyage

Une nette augmentation des nuitées sur les places officielles du Canton de Vaud durant l'année 2012 a été constatée. Parallèlement, le nombre de stationnements non autorisés a plus que doublé (plus d'une quarantaine). Les constats suivants sont récurrents :

- le manque de places de stationnement officielles en Suisse romande cumulé à l'attractivité de la région lémanique (franc fort, clientèle "généreuse" et francophone, nombreuses zones agricoles, etc.) sont à l'origine de cet afflux massif de convois sur le territoire vaudois ;
- la quasi-disparition d'une autorité patriarcale reconnue au sein d'une même communauté rend souvent vaines les négociations, dont le ton se durcit plus rapidement qu'auparavant ;
- les confrontations répétées avec les autorités et ayants droit en Suisse romande permettent aux gens du voyage de maîtriser de mieux en mieux les failles de notre ordre juridique ;
- l'absence de bases légales solides et de procédures efficaces ne permet ni aux autorités ni aux forces de l'ordre d'exercer un pouvoir coercitif ;
- l'augmentation des cas de stationnements non autorisés suscite la colère des ayants droit ainsi que l'insatisfaction des autorités communales et cantonales ;
- la solution visant à évacuer un campement vers un canton voisin n'est ni satisfaisante ni constructive.

En automne dernier, le Conseil d'Etat vaudois a décidé de faire évacuer certains campements non autorisés, ce qui a été salué tant par les médias que la population locale. Cette décision doit maintenant être suivie de mesures concrètes et coordonnées au niveau romand afin d'éviter qu'une situation semblable se reproduise dès le printemps 2013.

Prolongation de la convention relative à l'Académie de police de Savatan

Afin de garantir la continuité de la formation des policiers sur le site de Savatan, qui est le seul à l'heure actuelle à pouvoir offrir aux polices vaudoises et valaisannes un cadre adapté, et d'envisager avec sérénité la suite des travaux en vue de la signature d'un accord définitif, la convention actuelle, liant les Cantons de Vaud et du Valais avec la Confédération, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2017, avec possibilité de prolongation à fin 2019, au travers d'un amendement signé le 21 juin 2012.

Le projet d'évolution de l'Académie de police du Chablais prend par ailleurs une importance encore plus grande, au moment où des assistants de sécurité publique genevois y sont formés et qu'un rapprochement a été opéré avec le centre de formation de la Police cantonale genevoise, au travers du mandat d'étude confié en la matière au Directeur de l'Académie.

Phénomène Amok

Le phénomène Amok désigne un tireur actif, soit une personne armée en crise qui poursuivrait la volonté de tuer, parfois au hasard. D'abord identifié dans les établissements scolaires, notamment en Amérique du Nord, le terme a désormais pris une acception générale pour tout acte de violence meurtrière de masse commis dans l'espace public. La Suisse n'étant pas épargnée par ces situations, la Conférence des Commandants de police RBT a établi depuis 2 ans un concept tactique d'intervention pour de tels cas, encouragé la mise sur pied de formation des policiers au niveau cantonal et confié la responsabilité d'une cellule de veille au Commandant de la gendarmerie vaudoise. Au niveau cantonal, les policiers ont dès lors été formés à réagir à ces situations particulières. Les contacts se poursuivent entre partenaires de la sécurité et des secours comme avec les autorités scolaires afin d'anticiper des événements de ce type.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
2	Simplification de la gestion des bulletins d'hôtels	En attente	La mesure de simplification de la gestion des bulletins d'hôtel adoptée par le Conseil d'État n'a pas encore pu être mise en œuvre pour cause d'absence de financement; ce dernier devrait être obtenu en 2013 dans le cadre l'EMPD "Schéma directeur" de la Police cantonale. Cette innovation sera profitable aux hôteliers par l'apport d'un gain de temps et aux corps de police en terme d'efficacité dans la recherche de personnes.

Informations publiques

Publications

Polcant Info, notre magazine trimestriel (brochures à télécharger au format PDF)

Brochures à télécharger :

- "*Surveillance mutuelle des habitations*"
- "*Attention aux cambrioleurs du crépuscule*"

Statistiques

Criminalité et circulation routière

- bilan circulation routière
- bilan de la criminalité

Prévention de la criminalité

- Prévention de la criminalité
- Prévention routière
- Liens pour la campagne "Stop pornographie" :
http://www.prevention-criminalite.ch/1/fr/8campagne/840campagne_pedocriminalite.php
<http://www.stopp-kinderpornografie.ch/3/fr/>
- Criminalité sur internet
<http://www.cybercrime.ch/>
<http://www.petitchaperonrouge.com>

Sites Internet

Police cantonale vaudoise

Recrutement des polices vaudoises

Académie de police

107.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Autorités communales

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

Admission des véhicules et des bateaux à la circulation.

Descriptif

- Immatriculation de véhicules et bateaux
- Délivrance des permis de circulation et de navigation
- Vente des plaques d'immatriculation et plaques professionnelles
- Enregistrement des changements d'assureur RC
- Inspections périodiques obligatoires
- Inspections pour l'immatriculation
- Expertises judiciaires
- Retrait des permis de circulation et des plaques
- Délivrance d'autorisations pour transports spéciaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les détenteurs de véhicules automobiles
- Les détenteurs de bateaux
- Les garagistes
- Les compagnies d'assurances
- Les administrations cantonales et communales

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

Admettre les conducteurs à la circulation et les pilotes à la navigation. Contrôler la formation des moniteurs de conduite

Descriptif

- Délivrance des permis de conduire et de naviguer nationaux & internationaux
- Suivi des examens médicaux
- Délivrance des autorisations "places de parc pour handicapés"
- Examens de conduite et de navigation, courses de contrôle
- Contrôle de l'activité des moniteurs de conduite et de navigation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Candidats à un permis de conduire ou de naviguer
- Services des automobiles des autres cantons suisses
- Moniteurs de conduite vaudois

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

Perception des taxes et redevances liées au trafic routier dans le canton de Vaud.

Descriptif

- Notification des taxes et des redevances
- Gestion du contentieux
- Gestion des flux financiers canton / confédération

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs de véhicules et de bateaux
- Canton

107.4 Mesures administratives

107.4 Mesures administratives

- Sanctionner les conducteurs qui commettent des infractions à la LCR
- Transmettre, avec déterminations, les dossiers de recours à la Cour de droit administratif et public
- Rendre des décisions sur les demandes de restitution de permis de conduire

Descriptif

- Instruction des mesures d'avertissement, de retrait du permis ou interdiction de conduire
- Notification des mesures
- Suivi du contrôle médical des conducteurs qui y sont astreints
- Traitement des recours à la Cour de droit administratif et public
- Ordonnance de cours de prévention et d'éducation
- Restitution des permis de conduire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers
- Cour de droit administratif et public

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques.

Descriptif

- Délivrance des autorisations des manifestations terrestres (courses cyclistes, rallye) sur la voie publique
- Délivrance des autorisations des manifestations nautiques (courses de bateaux, concours de natation) sur les lacs du canton

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organismes de manifestations, particuliers, sociétés sportives
- Usagers
- Polices cantonales et communales

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Service des automobiles et de la navigation (SAN)
Evénements marquants, évolutions significatives

L'augmentation des prestations est en forte hausse. Elle est principalement liée à l'accroissement du parc de véhicules et à celui de la population. Cette évolution devrait se poursuivre dans les années à venir.

L'entrée en vigueur du 1er paquet de mesures du projet Via Sicura est prévue le 1er janvier 2013. Différentes mesures organisationnelles doivent être prises pour permettre de traiter ce surcroît de prestations.

Les chiffres démontrent l'évolution croissante tant au niveau de la population qu'en ce qui concerne le parc de véhicules et les activités du SAN :

	2009	2010	2011	2012
Evolution démographique population				
résidente	697'802	708'177	721'561	pas encore connu
Progression du parc de véhicules				
(en nbr vhc)	491'113	501'785	513'018	525'492
Examens de conduite				
(toutes catégories)	17'918	19'411	20'441	20'285
Véhicules neufs mis en circulation	31'339	39'282	43'809	47'781

Agrandissement du Centre de Nyon (COV)

Pour répondre aux besoins de la clientèle, des travaux pour agrandir et moderniser les locaux du Centre de Nyon ont été entrepris par la Ville de Nyon. Ils comprennent entre autres une piste d'essai *in situ*. L'inauguration du nouveau COV a eu lieu le 21 septembre 2012 en présence des autorités et des partenaires du SAN.

Le Centre d'Yverdon (CNV) a fêté ses 30 ans

Une cérémonie en présence des autorités et des partenaires du SAN a permis de marquer l'anniversaire de la mise en service du Centre le 1er 1982.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
4	Suppression du formulaire de demande d'immatriculation	en cours	pas encore traité
5	Génération automatique de la liste des attestations d'assurance pour permettre l'immatriculation sans passage du client au guichet	en cours	pas encore traité
6	Introduction de cases à cocher sur les formules en guise de check-lists pour le client	en suspens	nécessite la mise sur pied d'un projet, prévu 2012-2013
7	Introduire systématiquement pour les formulaires en ligne des masques de saisie qui permettent un enregistrement des données dans le système informatique	en suspens	nécessite la mise sur pied d'un projet, prévu 2012-2013
8	Suppression de l'envoi par la police au SAN de rapports de dénonciation pour excès de vitesse n'entraînant pas de mesure administrative	terminé	mis en place
9	Envoi par messagerie des convocations au contrôle technique des véhicules	en suspens	nécessite la mise sur pied d'un projet, prévu 2012-2013
10	Impression immédiate d'une nouvelle convocation en sortie de ligne d'expertise lorsque le véhicule est défectueux	en cours	délaï prévu : 31.12.2013
11	Informatisation des rapports des contrôles techniques itinérants (véhicules agricoles et spéciaux)	en suspens	sous-projet du Schéma Directeur du Système d'Information SDSI
13	Création d'une aide en ligne sous forme de "tutorial" pour les formules du SAN	en suspens	nécessite la mise sur pied d'un projet, prévu 2012-2013
14	Mise à disposition dans les zones publiques d'informations assurant la promotion des prestations publiques	terminé	en place

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Service des automobiles et de la navigation (SAN)
Sources d'informations complémentaires

D'autres informations peuvent être obtenues sur le site www.vd.ch/san

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
Groupes de prestations
109.0 Gestion et administration du service

109.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

- Tenue des contrôles militaires
- Perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir
- Application des directives fédérales en matière de tir hors service

Descriptif

- Orientation et information aux futurs conscrits
- Mise sur pied du recrutement des conscrits
- Tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, y compris traitement des congés pour l'étranger et des dispenses ou report de service
- Calcul et perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, y compris traitement des demandes de remboursement, des recours et des demandes de remise ou d'exemption de la taxe
- Organisation des inspections de reddition de l'équipement personnel en vue de la libération des obligations militaires
- Gestion des tirs hors service dans le canton
- Homologation et dissolution des sociétés de tir permettant de garantir le tir hors service
- Assignation des tireurs dont les communes ne disposent pas ou plus de stand de tir homologué
- Suivi de la mise en conformité ou de la fermeture des stands de tir selon les directives fédérales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Officiers fédéraux de tir
- Futurs conscrits
- Militaires domiciliés dans le canton
- Instances militaires du DDPS
- Cantons confédérés
- Citoyens assujettis à l'obligation de servir ou à la taxe d'exemption
- Administration cantonale des impôts (ACI) en fonction du calcul de la taxe d'exemption

109.2 Protection de la population

109.2 Protection de la population

- Aide en cas de catastrophe ou d'accident majeur
- Organisation du plan ORCA

Descriptif

- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe nécessitant le déclenchement de tout ou partie du plan ORCA, y compris préparation d'exercice d'intervention
- Planification et coordination des mesures ORCA dans le cadre de manifestations importantes
- Pilotage et suivi des travaux de l'observatoire cantonal des risques (OCRI) et mise en oeuvre de la gestion globale et intégrée des risques et dangers
- Planification des plans d'intervention requis en fonction des dangers et grands risques répertoriés
- Planification et coordination de l'entraide interrégionale, intercantonale et transfrontalière en cas de catastrophe
- Suivi des mesures sanitaires et de protection AC, en collaboration avec les instances concernées
- Planification et coordination de la logistique destinée à l'assistance des personnes en quête de protection
- Planification et coordination à l'échelon cantonal des mesures fédérales de rationnement et de contingentement relatives à l'approvisionnement économique du Pays en cas de pénurie
- Instruction des responsables communaux de l'approvisionnement économique du Pays

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Préfectures et communes
- Population résidente
- Entreprises industrielles et artisanales
- Automobilistes et entreprises disposant de véhicules de transport
- Personnes en quête de protection ou ayant dû évacuer leur lieu de résidence
- Services de l'administration cantonale vaudoise

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

Gestion de l'arsenal de Morges.

Descriptif

- Prestations de type fédéral
- Gestion, échange, entretien et rétablissement de l'équipement personnel des militaires domiciliés et en service dans le canton
- Fourniture et échange des équipements personnels des corps de troupe effectuant leur service sur territoire cantonal
- Reprise, tri, nettoyage et remise en état de l'équi-pe-ment personnel rendu lors des libérations des militaires domiciliés, dans le canton
- Confection d'effets d'équipement et d'habillement pour le compte de Arma Suisse (ex RUAG)
- Remise à neuf de quelque 15'000 masques de protection et 8'000 casques par an
- Contrôle et gestion des armes en prêt et des armes des jeunes tireurs
- Gestion des stocks et distribution des chaussures aux conscrits lors du recrutement
- Gestion d'un dépôt romand de liquidation de matériel militaire (Military Liq'shop)
- Administration du dépôt de vivres OFIDA (mandat de la Confédération) : manutention et décompte lors du renouvellement , des réserves obligatoires
- Prestations de type cantonal
- Gestion et maintenance du dépôt cantonal de " Jeunesse et Sport "
- Gestion et maintenance des stocks de matériel et des effets d'équipe-ment pour la PCi et l'ECA
- Prestations de maintenance au Château de Morges, au Musée Militaire Vaudois (MMV), à la Maison Militaire de Bretaye (MMB) , et à l'Association Verte Rive à Pully, au profit du SBMA
- Acquisition des tenues de travail des polices cantonale et municipales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Conscrits et militaires
- Corps de troupe effectuant leur service sur le territoire cantonal
- Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFT) à Berne
- Groupement de l'Armement (GDA) à Berne
- Office fiduciaire des importateurs de denrées alimentaires (OFIDA) à Berne
- Etablissement cantonal d'assurance
- Protection civile
- Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

Constitution, gestion et conservation du patrimoine culturel et militaire vaudois

Descriptif

- Constitution et conservation du patrimoine culturel militaire vaudois
- Restauration des objets exposés
- Gestion du Musée militaire vaudois, du Musée de la figurine historique et du Musée de l'artillerie
- Présentation en permanence des collections du patrimoine militaire vaudois au public
- Organisation et promotion d'expositions thématiques temporaires
- Gestion et conservation du fonds Stöckel (recense-ment mondial des poinçons d'origine des armes)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Canton de Vaud
- Visiteurs du musée militaire vaudois, entre 15'000 et 20'000 personnes par an, dont environ 10'000 payants
- Commune de Morges

109.5 Protection civile

Protection civile, appui et assistance aux organes de sauvetage et de protection de la population.

Descriptif

- Soutien opérationnel et technique aux partenaires de la protection de la population lors d'accidents graves ou majeurs , et lors de catastrophes
- Garantie de l'état de préparation et coordination des activités des organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Instruction et soutien informatique aux ORPC, afin d'assurer une unité de doctrine et d'application
- Coordination avec les autorités fédérales (OFPP) cantonales et les partenaires cantonaux de la PCi
- Planification des besoins en constructions protégées de la protection civile et du service sanitaire
- Vérification lors des mises à l'enquête de la conformité aux normes fédérales des projets d'abris PCi privés et publics
- Valorisation, suivi de l'encaissement et contrôle de l'utilisation des contributions de remplacement en cas de dérogation à , l'obligation de construire des abris PCi privés
- Contrôles périodiques de l'état de préparation des constructions protégées (CPC) de la PCi et du service sanitaire
- De même pour le paiement annuel des contributions forfaitaires fédérales
- Suivi des contrôles périodiques des abris (CPA) effectués par les ORPC
- Gestion des fonds versés par les communes pour les mesures de protection civile d'intérêt général
- Fourniture d'équipements et de matériel standardisé aux ORPC, y.c. réparation et entretien
- Organisation et gestion des dispositifs d'alarme à la population et aux formations d'intervention PCi
- Suivi de la maintenance et contrôle du réseau des sirènes et du dispositif télécommandé d'alarme
- Planification des mesures propres à protéger les biens culturels d'importance nationale et régionale
- Participation au recrutement lors de la séance d'orientation aux conscrits
- Instruction, formation et perfectionnement de l'ensemble des astreints et des cadres de la PCi
- Formation et engagement des spécialistes AC de la PCi en cas d'augmentation de la radioactivité nécessitant protection , et évacuation des habitants

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Communes
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- Autorités politiques cantonales et communales
- Partenaires de la Protection de la population, police, sapeurs-pompiers, services sanitaires et services techniques, conformément à la loi fédérale
- Population vaudoise, voire population des régions limitrophes et plus ou moins proches, (exemple des engagements suite à "Lothar")

Direction

M. Denis Froidevaux a repris la direction du Service de la sécurité civile et militaire le 9 janvier 2012, après avoir assuré quelque 18 mois l'intérim à la tête du Service pénitentiaire.

Conférences latines

La Conférence latine des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population, présidée par Mme la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro n'a pas siégé en 2012.

Quant à la conférence latine des responsables cantonaux de la sécurité civile et militaire, présidée par M. Denis Froidevaux, elle s'est réunie à deux reprises : les 3 et 4 mai à Genève et les 23 et 24 octobre à Chexbres.

Protection de la population

Plans généraux de coordination

L'ensemble des plans généraux de coordination (31) a été validé par le Comité directeur ORCA (organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe) et ont été diffusés auprès des partenaires.

Etat-major cantonal de conduite (EMCC)

La doctrine d'engagement de l'EMCC a été finalisée en collaboration avec les partenaires ORCA et les services spécialisés. Elle définit les structures de la conduite et les processus de fonctionnement de l'EMCC. Elle sera déployée le 7 février 2013.

Formation ORCA / EMCC

Les modules de formation "généralités ORCA-EMCC" et "généralités plans généraux de coordination" ont été délivrées à plus de cent vingt collaborateurs d'entités partenaires de la protection de la population.

Gestion de crise

Une formation a été initiée en collaboration avec le Centre d'éducation permanente (CEP).

Protection civile

Engagements PCI

La protection civile a été engagée à 27 reprises lors de situation d'urgence (recherches de personnes, évacuations, hébergement, ravitaillement des partenaires, inondations, appui à la circulation). 348 personnes ont ainsi été mises sur pied, représentant 420 jours de service. Plusieurs organisations régionales de protection civile (ORPC) ont été sollicitées pour des engagements au profit de la collectivité, tels que les Championnats du monde de course d'orientation, journées officielles Cap sur l'Ouest et le Marathon de Lausanne. 1465 personnes ont été convoquées, représentant 4279 jours de service.

Le total des activités de la protection civile vaudoise en 2012 représente 27'715 jours de service pour 13'500 personnes mises sur pied.

Contributions de remplacement

L'entrée en vigueur au 1er janvier 2012 de la révision partielle de la loi fédérale du 4 octobre 2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) a nécessité la création par décret d'un fonds des contributions de remplacement liées aux abris de protection civile, l'encaissement de la gestion des contributions de remplacement incombant dès cette date au canton et non plus aux communes.

Formation

944 personnes ont suivi de la formation dans les domaines suivants, représentant **8207 jours de service** :

- formation de base : 514 personnes représentant 6233 jours de service;
- cours de perfectionnement ou complémentaire : 179 personnes représentant 366 jours de service;
- cours de cadre : 166 personnes représentant 802 jours de service;
- stage pratique (paiement de galons) : 85 personnes représentant 806 jours de service.

Affaires militaires et logistique (AMiL)

Visites de troupes

Deux visites de troupes, parrainées par le canton, ont eu lieu :

- le 14 mars 2012, auprès du bataillon de carabiniers 1 stationné dans le secteur Aigle - Petit-Hongrin, en présence de Monsieur Jean-Robert Yersin, Président du Grand Conseil;
- le 23 août 2012, auprès du bataillon d'aide en cas de catastrophe 1 dans les secteurs Aigle et Epeisses (GE), en présence de Mme la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro.

Comme chaque année à Morges, Mme de Quattro a rencontré les officiers de carrière domiciliés et oeuvrant en terre vaudoise le 6 novembre 2012 et a présidé la manifestation cantonale de libération des officiers et sous-officiers supérieurs le 4 décembre 2012.

Locaux de la division affaires militaires et logistique

Le 9 février 2012, en présence de Mme la conseillère d'Etat de Quattro et de M. le conseiller d'Etat Marthaler, les nouveaux locaux de l'Arsenal cantonal de Morges qui accueillent dorénavant l'administration militaire, ont été inaugurés.

Prestations au profit de la Base logistique de l'armée (BLA)

Les contrats de prestation avec la BLA ont été renouvelés pour un montant annuel de CHF 1,36 mio. Ils consistent à effectuer, au profit de l'armée, des prestations de maintenance (masque de protection et fusil d'assaut 90) et de gestion des stocks (poste de rétablissement de Morges et centre de recrutement de Lausanne).

Taxe d'exemption de l'obligation de servir

L'encaissement de la taxe a rapporté une somme de CHF 12'856'700.47. Le 80% de ce montant revient à la Confédération, soit CHF 10'285'360.38, le 20% restant au canton, soit CHF 2'571'340.09.

AGILE

L'exposé des motifs et projet de loi a été transmis à l'Union des communes vaudoises ainsi qu'à l'Association de communes vaudoises pour consultation. Suite à leurs observations, ce projet est en cours de finalisation.

Mise en conformité des organisations de protection civile par rapport à DECTER

Le Service de la sécurité civile et militaire a, en 2011, mis en place des mesures d'accompagnement au profit des organisations régionales de protection civile (ORPC) qui se regroupent sur la base de DecTer. Trois régions de protection civile seront valablement constituées au sens de DECTER durant l'année 2013. Il s'agit des ORPC des districts de Nyon, Morges et Gros-de-Vaud.

POLYALERT - un nouveau système pour la transmission de l'alarme à la population

Swisscom ayant décidé de se retirer du marché, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) est contraint de remplacer le système d'alarme de la population utilisé jusqu'à présent. A cet effet, l'OFPP a lancé le projet POLYALERT. D'ici 2014, le canton de Vaud devra migrer sur le nouveau système de télécommande. En 2013, le SSCM mettra en place les conditions cadres qui permettront la migration du système en 2014.

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
Sources d'informations complémentaires

Site Internet

Pour tous renseignements ou informations complémentaires, visitez le site Internet du SSCM : www.vd.ch/sscm.

111.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique :

L'application ADSE de gestion des autorisations et concessions pour l'utilisation du domaine public cantonal des eaux a généré 5844 factures de redevances annuelles 2011 pour un total de 8'504'782.- Fr.

- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administrés
- Usagers
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

111.1 Eaux

111.1 Eaux

Protection et gestion des eaux

Descriptif

- Protection des eaux de surface et souterraines
- Sécurité des personnes et des biens face à l'action dommageable de l'eau
- Revitalisation des cours d'eau
- Gestion du domaine public des lacs et des cours d'eau, gestion quantitative des eaux
- Gestion des eaux souterraines, des sources et des secteurs de protection des eaux
- Contrôle de la qualité des eaux
- Contrôle des rejets liquides industriels
- Contrôle de l'élaboration des plans généraux d'évacuation des eaux (communes et associations) et contrôle de leur mise en application
- Contrôle de l'assainissement des entreprises agricoles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SDT, SR, CAMAC, SFFN)
- Communes, entités et personnes privées
- Entreprises
- Consommateurs
- Offices fédéraux: Office fédéral de l'environnement (OFEV), Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Office fédéral des routes (OFROU)
- CFF
- Cantons limitrophes : GE, VS, NE, FR, BE, (yc.SO pour la 2ème CEJ (Correction des Eaux du Jura))
- Départements français (CIPEL)
- Cantons latins (pour l'assainissement)
- Sociétés électriques, mini turbines (moulins, scieries)

111.2 Sols

111.2 Sols

Protection et gestion du sol.

Descriptif

- Protection du sol (agricole et forestier, après de grands chantiers)
- Contrôle et conseils, lors de la remise en état de carrières et de gravières
- Planification directrice, autorisation d'entreposage des terres d'excavation et surveillance des sites

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SR, SFFN, SDT, SIPAL, SEVEN, CAMAC,)
- Confédération (OFEV)
- Prometerre, SRVA
- Propriétaires fonciers et exploitants de matériaux pierreux
- Entreprises consommatrices de graviers et roches
- Entreprises exploitant des dépôts de terre d'excavation et leurs mandataires
- Transporteurs de dépôts de terre d'excavation
- Communes

111.3 Assainissement

Assainissement et gestion des produits polluants.

Descriptif

- Identification et cadastre, assainissement et surveillance des sites contaminés par des déchets, des aires d'exploitation ou des accidents
- Autorisations et contrôles des réservoirs pour le stockage des liquides pouvant altérer les eaux (STEP, citernes...)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SFFN)
- Particuliers et industriels impliqués comme pollueurs ou détenteurs de tels sites
- Offices fédéraux (OFEV, OFAT), autres cantons pour la coordination des mesures
- Bureaux privés, en tant que mandataires chargés de procéder à l'évaluation et aux projets d'assainissement
- Hautes écoles et instituts (EPFL, etc.) en tant que pourvoyeur de connaissances technico-scientifiques

111.4 Déchets

111.4 Déchets

Gestion et traitement des déchets au niveau cantonal et intercantonal.

Descriptif

- Collecte des déchets
- Elimination des déchets et contrôle des résidus
- Planification des installations de traitement des déchets
- Information et sensibilisation des usagers
- Contrôle et coordination des mouvements de déchets
- Autorisations OMoD

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens, communes et préfectures
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SIL)
- Entreprises
- Autres cantons et OFEV
- Régions et sociétés de périmètres de gestion
- Entreprises concernées par la réalisation ou l'exploitation d'installations
- Bureaux techniques
- Associations de protection de l'environnement

Domaine de l'eau

Micropolluants

Le canton a engagé la seconde phase de son "Plan Cantonal Micropolluants". Celui-ci se décline en deux axes principaux. Le premier vise à réaliser des études de détail, en vue de définir, de prioriser et de planifier les adaptations des stations d'épuration, rendues nécessaires par le vieillissement des installations et l'augmentation de la population. Parallèlement, le canton évalue les possibilités de regrouper d'anciennes STEP dans une nouvelle logique tenant compte de l'appartenance à un bassin versant, en remplacement de l'ancienne logique de détention communale. Le deuxième axe consiste, en réponse aux nouvelles dispositions fédérales, à planifier les équipements nouveaux, destinés à traiter les micropolluants dans les STEP assujéties à cette obligation, en vue de réduire les rejets de ces substances. Il s'agira encore de chiffrer plus précisément ces coûts, en vue de solliciter un crédit cadre cantonal, via un EMPL/EMPD. Le canton a participé à ces études via un financement incitatif obtenu par un décret du Grand Conseil de mars 2010.

Le SESA a également renforcé et intensifié sa collaboration avec le SCAV en vue d'optimiser l'utilisation des équipements. A terme, on vise la réalisation d'un centre de compétence romand spécialisé dans l'analyse et le suivi des micropolluants.

Grâce à son nouvel équipement analytique, le SESA suit désormais les rejets de 28 stations d'épuration et 13 cours d'eau, dans lesquels 56 micropolluants sont systématiquement recherchés.

3ème correction du Rhône

Le Conseil d'Etat a validé les plans et le rapport de l'avant-projet du plan sectoriel de la 3ème correction du Rhône en date du 14 novembre 2012. Cette étape importante du projet concrétise 4 années consacrées à l'optimisation de l'avant-projet qui avait été mis en consultation en 2008. Suite à cette validation, effectuée conjointement avec le Conseil d'Etat valaisan, démarre la phase d'établissement du projet d'enquête publique des secteurs prioritaires dont celui de la région Aigle-Collombey-Ollon-Bex qui est déterminant quant à la sécurité de la plaine vaudoise. Par ailleurs la commission intercantonale chargée de proposer une clé de répartition financière entre les deux cantons s'est réunie à deux reprises. Selon un calendrier plutôt optimiste, les travaux d'élargissement des secteurs prioritaires pourraient débuter en 2016.

Renaturation des cours d'eau

Les travaux concernant la renaturation des cours d'eau se sont poursuivis en 2012 avec un effort particulier accordé à la planification des différents volets en la matière, à savoir la priorisation des projets, la migration piscicole, le charriage et les éclusées. Des améliorations morphologiques ont été apportées à différents cours d'eau dans différentes régions du canton, à l'image par exemple du ruisseau de Trey dans la Broye ou du Creuson sur le territoire de la Commune de Chavannes-des-Bois.

Force hydraulique

L'accompagnement de tous les projets visant une meilleure mise en valeur de la force hydraulique s'est poursuivi en 2012. Il est à signaler notamment l'octroi du permis de construire en faveur de la modernisation des installations des Farettes sur la Grande-Eau à Aigle, ainsi que des petites installations du Forestay à Rivaz ou les Grands Moulins de Cossonay sur la Venoge. La concession octroyée à la Ville de Lausanne pour l'utilisation des eaux du Rhône à Lavey a été amendée en 2012 en vue d'augmenter sa puissance. L'importante augmentation de l'énergie produite grâce à ces différents projets, dont essentiellement ceux de Lavey et des Farettes, représente environ 100 GWh par an, soit environ 10% du total de l'énergie hydroélectrique produite actuellement dans le canton.

Gestion des déchets

Suite à un arrêt du Tribunal fédéral et à l'aboutissement d'une initiative parlementaire vaudoise, l'introduction dans la loi cantonale sur la gestion des déchets du principe de financement de l'élimination des déchets urbains incinérables par une taxe proportionnelle a été concrétisée. La retranscription de ce principe et de ses modalités dans les règlements communaux est en cours grâce aux travaux menés dans le cadre des sociétés régionales de gestion des déchets, avec l'appui du SESA (fourniture d'un règlement type, de bases de calcul, conseils, etc.). De 60 communes déjà équipées d'un règlement conforme au début 2012, on est passé à 225 environ à la fin de l'année. Certaines régions comme la Riviera ont tardé dans cette adaptation, faute de consensus entre les communes, qui procéderont à cette adaptation au courant de l'année 2013. Il restera donc environ 100 communes dont le règlement n'est pas conforme au droit fédéral à la fin de l'année.

Le rattachement des communes de la Côte à la zone d'apport de l'usine d'incinération TRIDEL à Lausanne est en cours, conformément au Plan de gestion des déchets. Coordonnée avec le canton de Genève, dont l'installation accueillera une partie des déchets vaudois de

cette région jusqu'à la fin de la période de transition en 2013, cette opération a été menée par la société régionale SADEC. Une interface de transfert des déchets sur le rail sera mise en service courant 2014.

Un nouveau crédit-cadre de CHF 6,8 millions a été adopté par le Grand Conseil en août 2012, portant notamment sur les aides de l'Etat aux collectes sélectives, aux unités de compostage-méthanisation et à la planification et réalisation de décharges contrôlées.

Sites contaminés

Un nouveau crédit-cadre de CHF 2'517'700.- et un crédit d'objet de CHF 1'419'000.- ont été adoptés par le Grand Conseil en mars 2012 (crédit d'objet pour la deuxième phase d'assainissement et un crédit-cadre pour les investigations, surveillances et travaux de moindre importance). Ce financement permet la continuité des opérations de surveillance et d'assainissement des sites pollués, notamment par des déchets.

Le SESA a poursuivi son effort pour l'assainissement de tous les gouffres pollués par des déchets, et ceci en collaboration avec l'Institut suisse de spéléologie et de karstologie (ISSKA). L'action s'est portée essentiellement sur la Commune de Provence où, après le nettoyage du Creux Amiet en 2009, 12 nouveaux gouffres (dolines) ont été nettoyés durant les mois d'août et septembre.

Le volume total des déchets retirés est de 96 m³ pour un coût d'environ CHF 90'000.-.

Protection des sols

Les nombreux constats de mauvaises reconstitutions de sols agricoles et forestiers après travaux ont amené le SESA à réformer sa directive ad hoc, qui a été publiée en 2012. Cette directive cadre mieux les conditions de travail propices à une meilleure préservation de la fertilité des sols. Des cours ont été organisés à l'usage des ingénieurs des routes et du SFFN.

Carrières et gravières

Démarches participatives

La publication de recommandations sur le développement de projets de carrières et gravières, rédigées en collaboration avec l'association professionnelle des exploitants, a débouché sur la mise en oeuvre de démarches participatives permettant aux projets de réalisation de nouveaux sites d'extraction de mieux tenir compte des avis exprimés par la population concernée et par les associations de protection de la nature et de l'environnement. Parallèlement, le même processus est appliqué aux projets de comblements et de sites de dépôts pour les matériaux d'excavation, ainsi qu'aux projets de décharges contrôlées.

Transfert route-rail

Trois projets de gravières en cours intègrent dans la mesure du possible un transport des matériaux par le rail, élaboré sous l'égide de la société du BAM-MBC pour la région du Pied-du-Jura (réserve de gravier la plus importante du canton), tendant à réduire significativement les nuisances occasionnées par le transport routier dans une région fortement sollicitée. Deux projets d'interfaces de livraison des graviers par le rail sont en cours à Gland (projet pratiquement abouti fin 2012) et Daillens, et font l'objet d'études menées sous le contrôle des communes sites et des associations de développement économique ARCAM, ADGV et Région du district de Nyon. Une aide cantonale sous forme d'un prêt sans intérêts de CHF 3,9 millions a été accordée par le Conseil d'Etat aux entreprises développant la première gravière raccordée située à Apples, dont le permis d'exploiter a été délivré suite à une procédure où toutes les oppositions ont été traitées par voie de convention. Cette aide permettra de soutenir le mouvement en direction d'un transport combiné supportable sur le plan économique.

Plan directeur des carrières

La première phase de la refonte intégrale du Plan directeur des carrières prévue pour 2012 a été achevée : elle indique d'importantes restrictions dues à différentes contraintes de protection des eaux, de la nature et du paysage. De plus de 200 ans de réserves potentielles évaluées dans le plan en vigueur, on passe à 60 ans environ, après concertation avec les communes touchées et les associations de protection de la nature et du paysage. Une deuxième phase de consultation officielle démarrera dès le début 2013. Après correction, le document final sera proposé au Grand Conseil pour adoption dès l'automne 2013. Ce plan intègre les résultats des études de base en matière de transport par le rail et par voie lacustre.

Calcaire et ciment, une ressource nationale stratégique

Une démarche nationale d'évaluation des possibilités d'extension des carrières de calcaire destinées aux cimenteries suisses en bordure de périmètres protégés par l'Inventaire fédéral des sites de paysages protégés (IFP) a été lancée sous la direction du DSE, en collaboration avec l'association Cemsuisse et l'OFEV. Une résolution inter-cantonale signée par les Cheffes et Chefs de départements

responsables de l'approvisionnement en matériaux des cantons de Vaud, Berne, Neuchâtel, Argovie et des Grisons a été adressée au Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication, demandant l'élaboration d'une aide à la planification territoriale.

Domaine de l'eau

En concertation avec d'autres services, le SESA a rédigé un rapport complet sur la gestion de l'eau dans le canton de Vaud. Ce rapport est un état des lieux de l'ensemble des questions relatives à l'exploitation de l'eau dans le canton. Il a été rédigé en réponse à deux postulats (Epars et Bory) ainsi qu'à une interpellation (Epars) s'inquiétant de risques de pénurie d'eau dans divers domaines d'usage.

Le SESA a également publié une nouvelle directive sur la gestion des eaux et des déchets dans les fromageries. La directive correspondante visant les établissements de la branche automobile a été entièrement remise à jour.

Gestion des déchets

Le plan d'affectation de la décharge contrôlée pour matériaux inertes (DCMI) à Forel-Lavaux a été autorisé par le DINT. De nombreux recours ont été déposés auprès de la Cour de droit administratif et public.

Le projet d'Eysins a abouti ; le permis de construire a été délivré par la commune. Les projets de Bofflens et Crissier sont en passe d'aboutir après mise à l'enquête. Le projet intercantonal de Saanen est en passe d'être abandonné, deux solutions régionales - une sur Vaud et l'autre sur Berne - s'avérant nettement meilleures sur le plan de la protection de l'environnement.

L'expertise des sites potentiels pour une décharge bioactive à Oulens-sous-Echallens, Method et Crissier s'est poursuivie (sondages sismiques et par carottage profond). Elle permettra de consolider la démarche du service par la production de données plus précises sur le plan de la protection des eaux et de l'environnement. Un site supplémentaire issu d'une recherche récente sera également évalué sur le territoire de la Commune de Bournens en 2013, ouvrant la voie vers un choix définitif la même année.

L'assainissement de l'unité de compostage-méthanisation de Lavigny a été réalisé conjointement avec le SEVEN, et à entière satisfaction de la commune et des plaignants.

Sites contaminés

L'assainissement du site de l'ancienne décharge de Colliare à Penthaz a été réalisé dans sa première phase par un confinement des déchets nuisibles à la qualité de la nappe phréatique sous-jacente. L'évaluation de la deuxième phase d'assainissement est en cours.

L'assainissement de la décharge de Trélex a fait l'objet d'une étude approfondie sur les variantes d'assainissement (évacuation totale ou drainage des eaux polluées).

La première étape des travaux d'assainissement de la décharge des Saviez (sur la Commune de Noville) s'est achevée en 2010, conformément au programme figurant dans l'Exposé des motifs et projet de loi sur l'assainissement des sites pollués. Suite à l'observation de la qualité des eaux de la nappe, un test de réduction de la charge azotée a été conduit durant l'été et l'automne 2012 (pompage et aspersion des jus en surface, lesquels se réinfiltraient après oxygénation dans le corps de la décharge). Cet essai, à l'aspect impressionnant, a entraîné plusieurs remarques et interventions parlementaires, qui ont trouvé réponses.

Carrières et gravières

Les décisions d'autorisations du DSE au sujet des projets de gravières des Ursins à Montherod, des Frouyes à Yvonand et des Bruyères à Buchillon ont fait l'objet de recours auprès de la CDAP. Le recours sur les Ursins est toujours en cours de traitement. Le recours portant sur le projet des Frouyes a été partiellement accepté pour la partie relevant des mesures de hauteur de la nappe phréatique. Le Tribunal fédéral a rejeté le recours portant sur le projet des Bruyères.

La procédure d'étude technique de sécurisation d'un secteur des carrières d'Arvel suite à l'éboulement de fin 2008 a été achevée. Le projet d'assainissement a été mis à l'enquête et a suscité de nombreuses oppositions. Suite à la décision d'autorisation du DSE, le recours porté devant la CDAP a été rejeté. Un ultime recours a été porté devant le Tribunal fédéral.

112.0 Administration

112.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Organisation administrative
- Coordination des activités et prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique, informatique et géomatique
- Support communication

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Bénéficiaires des prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature du SFFN, en particulier les communes propriétaires, de forêts

112.1 Forêts

112.1 Forêts

Conservation de la forêt, contrôle de la gestion forestière et gestion des domaines propriété de l'Etat.

Descriptif

- Conservation de l'aire forestière dans son étendue et sa répartition
- Protection des forêts en tant que milieu naturel
- Planification, encouragement et contrôle des fonctions protectrice, sociale et économique de la forêt
- Promouvoir l'économie forestière
- Contribuer à la protection de la population contre les dangers naturels
- Formation des apprentis forestiers-bûcherons et perfectionnement professionnel forestier
- Gestion des domaines forestiers et sylvo-pastoraux, propriété du canton

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collectivités publiques
- Propriétaires forestiers, (communes)
- Associations de protection de la nature
- Groupements professionnels
- Apprentis forestiers-bûcherons/débardeurs forestiers
- Personnel forestier cantonal et communal
- Population, écoles et offices d'orientation professionnelle
- Autres services cantonaux (SR, SESA, SDT,...)
- Services cantonaux d'autres cantons romands
- Protection civile et services de secours et d'incendie.

112.2 Faune, chasse et pêche

112.2 Faune, chasse et pêche

Gérer la faune et les milieux aquatiques et terrestres.

Descriptif

- Conserver la diversité de la faune terrestre et aquatique, notamment par le biais de la conservation des milieux, la protection, des espèces et le repeuplement
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la faune, sur la pêche et la protection des eaux
- Administrer la chasse ainsi que la pêche professionnelle et de loisir
- Réaliser des inventaires et relevés de la faune aquatique et terrestre
- Gérer les réserves de la faune terrestre et aquatique
- Indemniser et prévenir les dégâts du gibier et des grands carnivores
- Former les chasseurs et les pêcheurs
- Renseigner et conseiller le public

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Chasseurs, pêcheurs (Diana, SVPR, associations de pêcheurs sur les lacs : amateurs et professionnels)
- Agriculteurs et propriétaires de forêts
- Ornithologues et membres d'associations de protection de la faune et de la nature
- Entreprises, bureaux d'études et organisateurs de manifestations sportives et touristiques
- Services cantonaux (POLCANT, SCAV, SR, SESA...)
- Services fédéraux (notamment OFEV)
- Instituts universitaires (notamment EPFL, EAWAG, UNIL, HEPIA)
- Services de la faune et de la pêche des cantons voisins et de France voisine

112.3 Nature et paysages

112.3 Nature et paysages

Conservation de la nature et du paysage.

Descriptif

- Conserver la diversité de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Analyser et préavisier des projets (planifications d'aménagement du territoire et projets de construction, etc.) situés dans des inventaires ou touchant des milieux naturels
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la nature et le paysage
- Réaliser des inventaires et des suivis de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Encourager la reconstitution de biotopes
- Evaluer et encourager la compensation écologique en agriculture et hors des zones agricoles
- Surveiller et financer l'entretien des réserves naturelles
- Gérer les subventions fédérales globales
- Informer et conseiller

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Autorités communales
- Entreprises et bureaux d'étude
- Propriétaires de biotopes
- Agriculteurs
- Organisations de protection de la nature et du patrimoine
- Services cantonaux (SDT, SESA, SET, SFFN-Fo, SAGR et des autres cantons) et fédéraux
- Hautes écoles (UNIL , EPFL, WSL,HEPIA)

Direction du service

En début d'année, M. Cornelis Neet a été désigné directeur général de l'environnement. La nouvelle entité regroupe au 1er janvier 2013 le SFFN, le SESA, le SEVEN et l'Unité des dangers naturels. L'intérim de la conduite du service a été assurée par M. Olivier Lusa.

Au niveau de la RPT, le SFFN, avec l'accord de la Confédération, a prolongé les 4 conventions-programmes (CP) forestières de la période 2008-2011, afin d'atteindre les objectifs prévus. Simultanément, le service a finalisé ses 9 CP, pour la période 2012-2015, et démarré les projets.

Inspection cantonale des forêts

Le projet de révision de la loi forestière vaudoise a été adopté le 8 mai 2012.

www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/391_Texte_FAO.pdf

La loi a fait l'objet d'un recours à la cour constitutionnelle au sujet de la compétence accordée aux communes pour l'ouverture de routes forestières à la circulation automobile. La cour a confirmé la décision du Grand Conseil.

Au niveau des triages forestiers communaux et intercommunaux, 2012 a été marquée par le renouvellement d'importantes conventions de collaboration, à savoir la convention "informatique" et les conventions de subventionnement 2013-2017 pour les tâches publiques des gardes forestiers, ainsi que les contrats de gérance des domaines cantonaux. Ces conventions permettent de prolonger et consolider les collaborations existantes.

En date du 7 mars 2012, le Tribunal fédéral a publié l'arrêt 1C_524/2010 relatif à l'ouverture à la circulation automobile de routes forestières à la Vallée de Joux, mettant ainsi un terme à 10 ans de débats et procédures sur ce sujet.

Conservation des forêts

En 2012, dans le cadre de leurs tâches de surveillance de l'aire forestière et de délivrances des autorisations spéciales, la Section conservation des forêts et les inspecteurs des forêts ont traité 905 dossiers. Ce nombre est en très forte augmentation par rapport aux années passées et confirme la tendance constamment à la hausse observée depuis une décennie. Les questions de transposition des dangers naturels dans l'aménagement du territoire, l'accompagnement des dossiers de parcs éoliens, les cas de police forestière en lien avec des projets immobiliers et les demandes de permis de construire dans ou à proximité de la forêt sont des dossiers qui sollicitent particulièrement la section et les inspecteurs des forêts. Une augmentation importante du nombre de dossiers de manifestations en forêt est aussi constatée depuis l'introduction du POCAMA.

Formation professionnelle

La fréquentation du Centre, tant dans les activités de formation initiale que dans celles de formation continue, est restée très soutenue. Le nombre d'apprentis forestiers-bûcherons reste constant, malgré un effectif de rentrée 2012 en dessous de la moyenne et plus de 900 personnes ont participé à l'un ou l'autre cours de formation continue proposés par le Centre.

En 2012, le CFPF a pu renforcer son effectif par l'engagement d'un conducteur de machine forestière détenteur d'un brevet fédéral, afin d'améliorer la qualité des prestations d'enseignement dans le domaine du débardage et de la protection des peuplements.

Dans un cadre plus général, 2012 a permis de finaliser la création de la Commission vaudoise de formation des forestiers-bûcherons CFC au sens des obligations légales en matière de formation professionnelle.

Conservation de la faune

Cohabitation renforcée entre humains et grands carnivores

9 lynx ont été dénombrés dans les Alpes vaudoises et 15 autres dans le Jura vaudois lors du comptage de l'hiver dernier. Les effectifs sont ainsi stables dans les Alpes et en forte augmentation dans le Jura. Pour la seconde année consécutive, les dommages causés au cheptel demeurent faibles. Deux animaux de rente ont été tués. La reconduction des mesures de prévention et la vigilance élevée des éleveurs, soutenus par un civiliste aide-berger engagé par la conservation de la faune, ont permis de protéger efficacement les quelques 8'000 ovins et caprins estivant dans les Alpes vaudoises contre des attaques de grands carnivores. Fin juillet, la conseillère fédérale Doris Leuthard et la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro ont d'ailleurs salué les efforts de prévention adoptés par les éleveurs vaudois afin de cohabiter avec le lynx et le loup.

En 2012, seule la fédération des sections vaudoises de la Diana s'est déclarée insatisfaite et a déposé une résolution sollicitant une régulation intense du lynx dans le Jura, dans les Alpes et sur le Plateau auprès du groupe de coordination grands carnivores du canton de Vaud. Ce groupe – composé de représentants des milieux agricoles, de la Confédération, des organismes de protection de la nature, des éleveurs, de scientifiques et de chasseurs – a pour sa part demandé l'application du Concept lynx suisse, à savoir, que la Conservation de la faune synthétise les données sur l'état des populations de lynx, l'évolution des populations d'ongulés sauvages et l'état de la jeune forêt. Début 2013, cette analyse sera ensuite soumise à la cheffe du département, Madame Jacqueline de Quattro, afin de statuer sur la suite à donner aux constats qui auront été réunis.

Plan de gestion du sanglier: des mesures novatrices

Le 18 avril 2012, Mme la cheffe du département a adopté le plan de gestion du sanglier 2012-2016. Son objectif est de fournir un cadre d'actions techniques et administratives pour agir efficacement au niveau cantonal. (Fournir un soutien aux agriculteurs et pratiquer une forte régulation du sanglier à proximité des réserves de faune et autres points noirs identifiés).

La chasse du sanglier a été renforcée. Des interventions coordonnées avec le canton de Fribourg et les chasseurs ont été réalisées dans les réserves de la rive sud du lac de Neuchâtel. Les sangliers s'y réfugient et provoquent chaque nuit d'importants dégâts aux cultures agricoles adjacentes.

En parallèle, la motion déposée le 20 décembre 2011 (11/MOT/155) par M. Durussel et consorts au nom du groupe agricole du Grand Conseil et demandant une indemnisation complète de tous les dégâts, ainsi qu'une indemnisation du travail de pose et d'entretien des clôtures de protection, a été adoptée le 28 août 2012. Sa mise en œuvre implique des modifications de la Loi sur la faune et de son Règlement, ainsi qu'une augmentation du budget du Fonds de prévention et d'indemnisation des dégâts du gibier de l'ordre de CHF 250'000.-.

Plan sectoriel de gestion du cerf: 3 points sensibles identifiés

Le plan sectoriel de gestion du cerf constitue le document directeur définissant la politique vaudoise des relations forêt – cerf.

A l'issue de la consultation publique réalisée du 6 juillet au 1^{er} septembre 2012, les grands axes de la gestion du cerf ont été confirmés. Toutefois, trois attentes diamétralement opposées ont été formulées par les propriétaires forestiers, les organisations de protection de la nature, la fédération des sections vaudoises de la Diana et l'Office fédéral de l'environnement. Ces différences concernent le nombre de cerfs tolérés dans les forêts, la présence du cerf sur le plateau et le montant des indemnités versées aux propriétaires.

Inspection cantonale de la pêche

L'inspection de la pêche est fortement impliquée dans les démarches de planification cantonale de la revitalisation et de l'assainissement des cours d'eau, en lien avec la révision de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux et de l'ordonnance fédérale sur la pêche (juin 2011). Le groupement SFFN-SESA a établi en fin d'année 2012, à l'attention de l'OFEV, le premier rapport intermédiaire de planification stratégique de l'assainissement de la libre migration piscicole. Les mesures qui en découlent ont pour objectif de réduire les effets négatifs de l'exploitation hydroélectrique.

L'année 2012 a été marquée également par l'adoption des règlements triennaux (2013-2015) sur l'exercice de la pêche dans les lacs de Neuchâtel et de Morat, ainsi que les Directives triennales (2013-2015) sur l'exercice de la pêche dans les rivières, petits lacs et étangs du canton. Cette réglementation constitue l'aboutissement de nombreuses concertations visant à adopter des prescriptions appropriées pour les milliers de pêcheurs de loisir et dizaines de pêcheurs professionnels concernés.

La finalisation de la convention de subventionnement régissant la collaboration entre la Société vaudoise des pêcheurs en rivières (SVPR) et le service n'interviendra qu'en 2013 afin d'accompagner et de communiquer sereinement la mise en œuvre des nombreuses réformes. Parmi celles-ci, on note: la réorganisation du corps de gardiennage auxiliaire (64 gardes), la révision complète du plan de repeuplement piscicole (réduction importante des contingents, indemnisation de la main-d'œuvre bénévole), la mise en place de cours de formation des pêcheurs (> 500 candidats en 2012), la participation aux activités de revitalisation et l'appui aux mesures d'information et de sensibilisation du public.

Conservation de la nature

Mise en réseau des milieux naturels, des synergies croissantes

L'objectif de renforcer les corridors à faune et les réseaux écologiques s'est concrétisé en 2012 par la diffusion via le site internet du canton d'un document cadre et de plans précisant et localisant les territoires d'intérêt prioritaires pour la conservation des milieux et des espèces, ainsi que les liaisons biologiques majeures <http://www.vd.ch/themes/environnement/faune-et-nature/nature-et-paysage/reseau-ecologique-rec/> Le réseau écologique cantonal (REC) trouve en parallèle un ancrage clé, dans le cadre de la troisième révision du Plan directeur cantonal, avec deux nouvelles fiches y relatives – les fiches E 22 et E 23.

Depuis l'édition de listes d'espèces prioritaires pour le canton, les synergies entre nature et agriculture, nature et sylviculture, nature et développement urbain, se renforcent. Ainsi, en zone agricole, dans le cadre des réseaux agro-écologiques dont le nombre a dépassé 100 en 2012, quelques 49% des espèces choisies par les agriculteurs comme espèces cibles ou caractéristiques pour mettre en place de nouvelles mesures sur leurs surfaces de compensation écologique sont des espèces prioritaires pour le REC. En forêt, plusieurs dizaines d'entre elles dictent aujourd'hui les actions de gestion menées en faveur de la biodiversité. Dans les projets d'agglomération, des études pilote de contrat corridors voient le jour, à l'exemple de celles conduites dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois sur les secteurs de Vesancy-Versoix et de Jura-Promenthouse. Maillon par maillon, tronçon par tronçon, à la faveur de projets de construction ou d'aménagement, le réseau se construit à différentes échelles à l'exemple du Barreau de l'Essert sur les hauts de Lausanne. Il prendra de l'ampleur avec les projets de réserves forestières et de renaturation des cours d'eau qui constituent des axes clés de son ossature.

Conservation des biotopes d'importance nationale, renforcement du partenariat entre nature et agriculture

Avec la politique agricole 2014-2017, les liens entre nature et agriculture se verront accrues. Des contributions supplémentaires seront versées dès 2014 aux agriculteurs pour les biotopes d'importance nationale, pour autant que ceux-ci fassent l'objet d'une convention d'exploitation garantissant une gestion en adéquation avec les buts de protection. Sachant que plus de 3000 ha sont concernés et que le temps presse, la Conservation de la nature a procédé en 2012 à un essai pilote avec le service de l'agriculture en zone d'estivage pour évaluer la charge de travail, préciser les conditions d'exploitation et définir une marche à suivre acceptée des acteurs concernés. L'essai s'est révélé concluant, mais l'ampleur de la tâche reste énorme, raison de l'octroi décidé par le Grand Conseil à fin 2012 d'un ETP

supplémentaire à la Conservation de la nature.

Planification de la lutte contre les invasives

Avec le soutien du service des routes, la collaboration du service des eaux et l'aide de 11 civilistes et stagiaires formés à cette fin, la Conservation de la nature a dressé un premier bilan de l'état d'invasion de 246km de bords de routes cantonale, 113km de cours d'eau corrigés et 429 km de cours naturels par 11 espèces de plantes de la Liste Noire de la Confédération, dont 7 interdites par l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement. Ce premier bilan, établi selon un échantillonnage statistique inspiré du monitoring de la biodiversité en Suisse, débouche sur le constat que près de 8000 foyers de néophytes jalonnaient les axes routiers et le linéaire des cours d'eau. Des critères et seuils nécessaires d'intervention sont aujourd'hui en discussion avec les services concernés afin de définir en 2013 les priorités d'intervention et les moyens nécessaires pour gérer ces espèces.

Un deuxième parc naturel régional labellisé, un troisième à l'étude

Après le parc Gruyère-Pays d'Enhaut, ce fut au tour du Jura vaudois d'obtenir de la Confédération, en septembre 2012, la reconnaissance formelle et le droit de faire valoir dès 2013 sa labellisation au titre de parc naturel régional d'importance nationale. Dans le Jorat, l'association "Jorat, une terre à vivre" a pris connaissance avec intérêt des résultats de l'étude conduite par le service des forêts, de la faune et de la nature sur le potentiel de réserves forestières que ce territoire offre et pourrait mettre au service d'un parc naturel périurbain.

Les surfaces propriétés de l'Etat, réservoir potentiel de biodiversité

La Conservation de la nature a conduit en 2012 avec l'aide d'un civiliste et le soutien du SIPAL une première analyse des surfaces propriétés du canton en zone urbaine. Ce diagnostic a pour but d'évaluer la contribution possible de ces surfaces à des mesures en faveur de la biodiversité. Les résultats montrent une grande diversité de situations et un potentiel d'amélioration tangible. Des priorités seront établies en 2013 et des mesures concrètes proposées aux différents services et acteurs impliqués dans la gestion ou l'utilisation des parcelles propriété de l'Etat.

Inspection cantonale des forêts

Dans le domaine de la biodiversité en forêt, on notera la création de la grande réserve forestière naturelle de la Pierreuse comprenant 620 ha de forêt, dont 236 ha appartenant à l'Etat de Vaud.

Au niveau des mesures cantonales d'encouragement, on notera le démarrage du projet des 100mio "énergies renouvelables" avec le volet B2 destiné à la promotion du bois-énergie.

Inspection cantonale de la pêche

Dans le cadre de la démarche SimpA, le service a finalisé en 2012 le projet visant à améliorer et rationaliser les opérations de délivrance et de suivi des permis de pêche, en étroite collaboration avec la Direction des systèmes informatiques et les préfectures. Parallèlement aux démarches entreprises pour développer la vente de permis de pêche par internet (en fonction dès janvier 2013), une application informatique permet désormais d'assurer le suivi des formations et des infractions liées à la pêche, ainsi que la gestion des stocks et des opérations comptables. L'aboutissement de ce projet permettra de simplifier les opérations devant et derrière le guichet, dans l'intérêt des utilisateurs.

Les travaux d'inventaire piscicole cantonal débutés en 2010 se sont achevés en 2012. La définition d'un réseau de 105 stations d'inventaire et de monitoring sur les rivières permettra de mieux appréhender les menaces actuelles qui pèsent sur l'évolution des populations, tels que le réchauffement des eaux, la présence des micropolluants ou l'essor d'espèces invasives. Parallèlement à cela, un suivi de la biodiversité piscicole a été réalisé entre 2010 et 2012 dans les lacs de Morat, Neuchâtel, Joux, Brenet et Léman, en collaboration avec l'institut fédéral EAWAG. Ces inventaires inédits ont permis la constitution d'une collection de référence unique en Suisse (déposée au musée d'histoire naturelle de Berne), en vue d'analyses génétiques ou toxicologiques ultérieures. Les résultats de ces inventaires seront communiqués durant l'année 2013. Ils contribueront à définir les priorités en terme de gestion et de conservation des espèces, ainsi qu'orienter la planification des mesures de revitalisation et d'assainissement des eaux cantonales.

Sous la conduite de Mme la cheffe du département, le service assure, en collaboration avec le SESA et le SDT, la conduite de la mise en œuvre de la deuxième série de mesures du plan de protection de la Venoge (période 2010-2013). Si l'ensemble des études et l'aménagement des passes à poissons ont bien progressé en 2012, la mesure de revitalisation de la zone alluviale située sur les communes de Lussery-Villars et Penthalaz fait l'objet de fortes réticences qu'il s'agira de solutionner en 2013.

Conservation de la nature

Deux projets innovateurs exemplaires soutenus par l'Office fédéral de l'environnement

La Conservation de la nature a obtenu en juin 2012 la réponse formelle du soutien financier de la Confédération pour deux projets proposés par le canton sur 10 au total retenus pour l'ensemble de la Suisse dans le cadre de l'objectif 5 "Innovations/opportunités" (Conventions-programmes dans le domaine de la nature et du paysage 2012-2015). Le premier porte sur l'encouragement et le soutien à l'usage de la fleur de foin en zone agricole pour conserver le patrimoine génétique des prairies naturelles du canton, le second sur le développement d'une méthode standardisée et coordonnée entre cantons romands de suivi de la flore rare comprenant un volet sur l'efficacité des mesures de gestion prises sur le terrain.

Classement du site marécageux Les Mosses-La Lécherette

Le projet de classement du site marécageux, retardé en 2011 pour tenir compte de la décision des communes de maintenir le domaine skiable des Monts Chevreuils, a enfin pu être mis à l'enquête en juin 2012. Complexe, tenu d'être conforme aux dispositions fédérales en matière de construction, ce dossier n'a pas échappé au dépôt d'une centaine d'oppositions. Celles-ci émanent des propriétaires, des communes, des sociétés de développement touristique et des agriculteurs directement touchés par la réglementation du PAC, mais aussi des associations de protection de la nature qui jugent que certaines dispositions sont insuffisantes en regard du droit fédéral relatif à la protection des sites marécageux et des marais. Une première séance d'information avec l'ensemble des opposants a eu lieu en novembre sous la conduite du Secrétariat général (SG) du DSE. Elle sera suivie, en 2013, d'auditions. Après quoi, les réponses individuelles aux oppositions ainsi que la décision finale au plan d'affectation seront élaborées, en collaboration et coordination étroite avec le DINT. Ce dernier notifiera les réponses individuelles et la décision finale aux opposants et aux Municipalités.

Révision de la fiche relative aux parcs éoliens

La révision de cette fiche et le traitement des dossiers y relatifs sous l'angle nature et paysage ont également été un dossier phare de la Conservation de la nature et de la faune en 2012.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
17	Délivrance en ligne des permis	Terminé	

	de pêche et de chasse et gestion électronique des statistiques		
18	Délégation de la préparation des journées de formation des candidats chasseurs à l'organe faitier de la chasse (DIANA)	En cours	Une convention de collaboration est en cours de préparation avec la Diana.
20	Délivrance des autorisations du SFFN au moyen d'un formulaire unique, sur internet	En attente	Ce projet est en attente des ressources informatiques suffisantes pour le réaliser, le projet de délivra traité en priorité.
21	Généralisation du principe du contrôle par sondage dans le cadre des demandes de subventionnement	En cours	Cette mesure est progressivement mise en œuvre dans différents secteurs du service, en fonction de
22	Regroupement des centrales du SFFN	En attente	Ce projet sera désormais intégré aux mesures qui découleront de la création de la Direction générale
23	Mise en ligne des formulaires de demande d'indemnisation liés aux dégâts du gibier	En attente	Ce projet est en attente des ressources informatiques suffisantes pour le réaliser, le projet de délivra traité en priorité.
24	Mise en ligne d'un formulaire unique pour la détention d'animaux	En attente	Ce projet est en attente des ressources informatiques suffisantes pour le réaliser, le projet de délivra traité en priorité.
26	Harmonisation de la procédure de mise à jour des plans entre les services lors de légalisation de nouvelles limites de forêt	En cours	Le cadre légal a été amélioré avec la révision complète de la loi forestière vaudoise et la collaboratic (projet SAU). De nombreux anciens dossiers ne sont par contre pas encore mis à jour, faute de resso

113.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux
- Communes
- Autres cantons
- Médias
- Usagers
- Entreprises

113.1 Environnement

113.1 Environnement

Protection de l'environnement.

Descriptif

- Surveillance et assainissement de la qualité de l'air
- Contrôles et assainissement des émissions de polluants atmosphériques, des installations bruyantes et des sources de rayonnement non ionisant
- Etablissement de préavis techniques
- Information de la population et professionnels
- Elaboration du plan des mesures OPair
- Elaboration du cadastre pour le bruit routier
- Détermination des degrés de sensibilité au bruit
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, en particulier Lausanne
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales
- Propriétaires d'installations de chauffage
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SAT, SSCM, SESA, SR, SM, SELT, SCRIS, SAGR, Hospices cantonaux, UNIL)
- Bureaux d'ingénieurs (études d'impact et suivi des plans des mesures)
- Médias, écoles, privés
- OFEV, OFT, OFROU, OFSP
- EUROAIRNET (base de données européennes)

113.2 Matières dangereuses

113.2 Matières dangereuses

Matières dangereuses.

Descriptif

- Surveillance du marché, de l'utilisation et de l'élimination de substances dangereuses pour l'environnement
- Contrôle du commerce des toxiques
- Surveillance de l'importation, de l'utilisation, de la détention, de la manipulation, de la vente, de la publicité, de l'élimination des substances et produits toxiques
- Formation des professionnels
- Contrôle de l'exploitation des drogueries
- Prévention et protection contre les risques majeurs
- Elaboration du cadastre des installations chimiques et biologiques à risques majeurs
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Entreprises artisanales et industrielles
- Commerces de gros et de détail
- Propriétaires, responsables, employés de drogueries
- Privés
- Administration fédérale des douanes
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SESA, SR, Police cantonale, SSCM, SDT, SDE, SSP)
- ECA
- OFEV
- OFT
- OFSP
- OFROU
- CFF

113.3 Energie

Généralités

L'année 2012 peut être considérée comme une sorte de période de transition entre le choix fondamental fait en 2011 d'abandonner à terme l'énergie nucléaire et la mise en œuvre de mesures concrètes découlant de cette décision. Cette année a donc vu circuler plusieurs consultations portant sur des textes stratégiquement importants pour l'avenir de la politique énergétique. Ainsi, par exemple, la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDCE/EnDK) a mis en consultation les principes directeurs qu'elle entendait suivre dans les années à venir. La Confédération, pour sa part, a notamment lancé une audition relative à l'ordonnance sur le CO₂ ainsi qu'une large consultation concernant le premier paquet de mesures de la stratégie 2050.

Les activités de notre canton ont bien entendu été influencées par le tournant énergétique que notre pays se prépare à prendre. Cela s'est traduit par exemple dans le texte révisé de la LVLEne, qui prend très largement en compte le besoin d'économiser l'électricité et d'en développer la production renouvelable. Cela se remarque également à travers le programme *100 millions pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables*, qui consacre des montants importants au soutien de mesures prévues par la LVLEne.

Révision de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne)

Après l'avoir mise en consultation publique en 2011, le Conseil d'Etat a finalisé en 2012 la révision de la loi vaudoise sur l'énergie. Il a bénéficié pour cela de l'appui de la Commission cantonale de l'énergie (COMEN) qui y a consacré plusieurs séances.

La version finale que le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil pour examen en 2013 n'a été que légèrement modifiée par rapport à celle mise en consultation. Elle comprend toujours la volonté de remplacer les chauffages électriques à résistance, d'introduire un certificat énergétique pour les bâtiments (CECB) et d'obliger les grands consommateurs à analyser leurs besoins en énergie.

On peut cependant relever le fait que le Conseil d'Etat désire introduire de manière moins contraignante le CECB que dans le texte initial. Il souhaite en effet ne l'imposer que pour les bâtiments neufs ou les rénovations d'une certaine importance alors qu'il était prévu, initialement, de l'imposer à tous les bâtiments neufs mais aussi à ceux en vente et en location.

Energie éolienne

La planification directrice des éoliennes a été adoptée par le Conseil d'Etat et a été mise en consultation publique dans le cadre de la 3^{ème} adaptation du plan directeur cantonal (PDCn) du 15 juin au 20 août 2012. Les sites retenus pour cette planification sont au nombre de 19 sur 37 projets déposés. 9 sites ont été initialement intégrés sous diverses conditions telles que la coordination avec les cantons voisins (Fribourg et Neuchâtel), l'obtention d'un préavis positif de la part de Skyguide en relation avec la navigation aérienne et la mise en place de mesures pour réduire l'impact sur le paysage. La coordination avec les cantons voisins a été réglée au cours de l'automne 2012.

Le traitement des remarques établies dans le cadre de la consultation publique a été initié et le Conseil d'Etat devrait déposer auprès du Grand Conseil, début 2013, sa proposition finale pour la planification directrice des éoliennes.

Le traitement des oppositions sur le plan d'affectation cantonal (PAC) du parc des éoliennes de Ste-Croix a été développé en coordination avec l'ensemble des services concernés. Le dossier sera remis, début 2013, à la Cheffe du DINT pour approbation du PAC.

100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

Dans le cadre de la réaffectation de l'excédent financier prévu pour la péréquation fédérale (RPT), le Conseil d'Etat a présenté, le 12 janvier 2012, un programme d'investissements dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables pour un montant de 100 millions de francs. Le SEVEN a été désigné pour mettre sur pied la structure de conduite et de suivi ainsi que pour conduire les projets directement de son ressort. Vu l'importance du programme, une partie importante des ressources de la division concernée a été occupée par la mise sur pied de cette opération. Une structure de direction distincte de l'organisation du service a été mise en place. La haute surveillance de l'exécution des projets a été confiée par le Conseil d'Etat à un groupe de travail constitué de Chefs de service et présidé par le Secrétaire général du DSE. Il est prévu que ce programme se poursuive jusqu'en 2016.

Le montant de 100 millions est affecté de la manière suivante :

- 35 millions à l'assainissement énergétique des bâtiments, au remplacement des chauffages électriques directs ainsi qu'à l'encouragement des audits de grands consommateurs d'énergie.
- 36,1 millions pour mettre sur pied une reprise à prix coûtant de l'électricité renouvelable (photovoltaïque et biomasse humide), soutenir le développement du bois énergie et de la biomasse humide et apporter un appui à divers projets hydrauliques.
- 12,28 millions pour des projets de recherche et de développement

- 3,62 millions pour la formation et l'information du public et des professionnels.
- 3 millions pour la gestion du programme et 10 millions de réserve pour s'adapter aux besoins réels finaux.

Plusieurs projets et opérations ont été lancés durant l'année et sont présentés dans la partie « Projets particuliers et réalisation des objectifs 2012 » du présent rapport.

PROJETS PARTICULIERS ET REALISATION DES OBJECTIFS 2012

Contrôle de la conformité énergétique des bâtiments

Répondant en 2010 au postulat Baehler Bech (07_POS_010) qui demandait de mettre en œuvre un contrôle systématique et efficace du respect des normes concernant l'isolation thermique des bâtiments, les opérations suivantes ont été menées en 2012 :

- Contrôle de 63 dossiers de mise à l'enquête et de chantiers, dont, au 31 décembre, 46 étaient encore en cours. Sur l'ensemble des contrôles, on note qu'environ 80 % des dossiers n'étaient pas complets ou comportaient des erreurs nécessitant un nouveau calcul du bilan thermique. Cela correspond aux constats déjà mis en évidence par une étude réalisée en 2006. Pour ce qui est des chantiers, 4 d'entre eux ont dû être temporairement arrêtés et 2 ont nécessité une mise en conformité.
- Organisation de 5 sessions d'examen pour permettre l'inscription sur une « *liste des professionnels certifiés pour l'établissement et le contrôle des formulaires énergie pour les dossiers de mise à l'enquête dans le canton de Vaud* » (<http://www.vd.ch/themes/environnement/energie/permis-de-construire>). Sur 107 participations, 32 professionnels l'ont réussi. L'examen vise à tester les candidats sur leurs connaissances des normes techniques ainsi que de la législation vaudoise en matière d'énergie.

Pour l'année 2013, 4 nouvelles sessions d'examen sont programmées et les contrôles de chantiers seront poursuivis et, si possible, intensifiés. Une communication plus large sur ce thème est prévue pour les professionnels, les communes et les propriétaires.

100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

Plusieurs projets de ce programme (voir chapitre *événements marquants et évolutions significatives*) ont pu déjà être mis en œuvre en 2012. Ils sont présentés ci-dessous :

Formation et information

Début mars, dans le cadre du salon Habitat & Jardin et de son concept « Focus Energie », une information en continu, essentiellement orientée sur la problématique du bâtiment a été réalisée.

Pour cela, le canton de Vaud s'est associé au Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons, ainsi qu'à l'association Minergie, afin d'offrir au public des prestations de conseil et d'information. A cette occasion, une action de "1^{er} conseil énergie à domicile" a été proposée aux propriétaires de villas pour un coût de 50.- CHF, mais dont la valeur était de 450.- CHF. Sur les 150 bons distribués, 85 ont été suivis par la visite d'un expert et ont ainsi obtenu des renseignements sur la qualité énergétique de leur bien immobilier, les mesures d'amélioration possibles et les aides financières disponibles.

Env. 78'000 CHF ont été investis dans cette opération (stand, présences, mandataires 1^{er} conseil, gestion).

Assainissement des bâtiments

Constitué de deux parties, un programme de subventionnement de l'assainissement des bâtiments a été lancé et doté d'un budget de 30 millions de francs. La première partie du programme consiste à offrir un complément au *Programme Bâtiments* (www.leprogrammebatiments.ch). Des montants supplémentaires sont donc octroyés pour des bâtiments particulièrement bien isolés ainsi que pour des bâtiments qui remplacent leur chauffage électrique en même temps qu'ils isolent. La deuxième partie du programme subventionne le remplacement des chauffages électriques, que ce soit pour la réalisation d'un réseau hydraulique ou pour l'installation d'un générateur de chaleur fonctionnant à partir d'un énergie renouvelable.

Pour 2012, 102 projets ont reçu une décision positive concernant le bonus bâtiment et quelques 52 dossiers ont été enregistrés concernant le remplacement des chauffages électriques, ce qui représente un soutien d'environ 883'550 CHF de la part de l'Etat de Vaud.

Reprise à prix coûtant de l'électricité photovoltaïque (pont RPC – VD)

Le Conseil d'Etat a accordé 20 millions de francs pour la création d'un pont RPC vaudois. Il s'agit en l'occurrence de rétribuer les projets vaudois en matière de photovoltaïque en attente auprès de Swissgrid au 31.12.2011. La rémunération de la production est aussi possible pour les installations déjà en service si elles sont en conformité avec les critères de la RPC fédérale et si elles sont annoncées auprès de Swissgrid. La rétribution vaudoise s'arrêtera à la reprise par Swissgrid, mais au plus tard au 31.12.2015.

Pour 2012, 112 projets ont été annoncés, ce qui représente une puissance installée d'environ 2,7 MW, soit une production annuelle d'électricité de 3'510 MWh, l'équivalent de la consommation d'environ 1'000 ménages vaudois.

Autres projets

A fin 2012, tous les projets du « programme 100 millions » étaient en cours d'élaboration. Les plus avancés, qui pourront être lancés vraisemblablement au tout début 2013, sont la « *reprise à prix coûtant de l'électricité issue de la biomasse humide* » (budget de 5

millions), qui fonctionne de manière semblable à la RPC-VD pour le photovoltaïque, et le subventionnement de projets de recherche des hautes écoles vaudoises (budget de 12,28 millions).

Descriptif

- Préparation et mise en oeuvre des évolutions en matière de politique énergétique cantonale
- Information et conseils aux différents publics et acteurs sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation de sources renouvelables
- Promotion et soutien des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie ou d'énergies renouvelables
- Préavis sur les aspects énergétiques dans le cadre des procédures de permis de construire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques et administratives
- Acteurs de la consommation et de la production d'énergie et de la diversification des ressources
- Privés
- Services constructeurs de l'ACV
- Ecoles obligatoires, professionnelles et supérieures
- Associations professionnelles

Planification territoriale : un besoin de coordination prépondérant

En 2012, la sollicitation du SEVEN est restée très forte dans le cadre des démarches de planification entreprises aussi bien pour les projets d'agglomération que pour les schémas directeurs régionaux et locaux. Pour l'ensemble de ces démarches, les aspects d'économie d'énergie, de protection de l'air, de lutte contre le bruit, de protection contre le rayonnement non ionisant et de protection contre les accidents majeurs ont dû être abordés et coordonnés.

En particulier, 2012 a été une année clé pour les projets d'agglomération. En effet, les rapports 2^{ème} génération ont été adressés à la Confédération. Dans cette démarche, le volet environnement a pris une part significative. Pour le PALM en particulier, cette tendance entraîne la mise en place d'outils permettant un suivi des impacts environnementaux engendrés par les objectifs de densification de l'agglomération (évaluation environnementale stratégique).

Protection de l'air et du climat

Le SEVEN est chargé du suivi des émissions de polluants des installations de chauffage par combustion du canton et s'assure, en collaboration avec les ramoneurs, que les valeurs limites d'émission sont respectées. Ceci implique les tâches suivantes pour le SEVEN :

- gestion d'environ 90'000 installations dans le canton.
- suivi de l'assainissement des installations non conformes (le délai d'assainissement arrivera à son terme pour 4'420 installations en 2014, 7'125 en 2015 et 4'029 installations en 2016, alors qu'environ 400 délais d'assainissement arrivaient à terme par année jusqu'en 2012.)
- reconnaissance des brevets professionnels des maîtres-ramoneurs et de leurs employés, ainsi que des spécialistes en brûleurs.
- perception d'un émolument administratif pour chaque contrôle officiel et gestion des vignettes.
- 10'000 envois annuels pour les décisions d'assainissement, la modification des délais, les rappels, les sommations, les dénonciations.
- informations et conseils auprès des ramoneurs et des entreprises spécialisées.
- informations et conseils auprès des propriétaires et/ou des gestionnaires d'installations.

Pour remplir à bien cette mission, il était absolument nécessaire de mettre en place un nouveau système de gestion et de suivi de ces installations. C'est pourquoi une nouvelle application a été développée en 2012 afin de centraliser les données, d'automatiser les traitements et les envois de courrier. Ce nouveau logiciel permettra au SEVEN de faire face au nombre croissant d'assainissement ces prochaines années et de dégager des ressources pour maintenir son rôle de centre de compétence et de conseil en matière de chauffage.

Installations de chauffage à bois

A partir du 1^{er} janvier 2012, les valeurs limites d'émission de poussières totales pour les chauffages à bois d'une puissance comprise entre 70 et 500 KW sont devenues plus sévères. Ceci a eu pour effet de rendre non-conforme une partie du parc vaudois des chaudières à bois de petite et moyenne puissance et par conséquent d'augmenter les tâches de suivi et le nombre de mesures à effectuer par le SEVEN.

Par ailleurs, le nombre de nouvelles installations de chauffages à bois a considérablement augmenté en 2012 dans le canton, ce qui engendre un accroissement du nombre de mesure de réception à effectuer par le SEVEN.

Cadastre romand des émissions polluantes et de gaz à effet de serre (CADERO)

Les Cantons de Vaud, Genève et Valais ont uni leurs forces pour élaborer un outil commun de suivi des émissions de polluants atmosphériques sur leur territoire. Le projet CADERO a abouti en 2012 à un cadastre qui permet notamment d'harmoniser les données de base dans le domaine des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, de suivre, sur un large territoire, les effets des mesures prises dans les domaines de la protection de l'air, de la mobilité et de la politique énergétique, notamment, et de documenter les projets d'agglomérations intercantonaux (agglomération franco-valdo-genevoise, Chablais Agglo). Cette démarche fait l'objet d'une convention intercantonale de collaboration. La base de données commune est hébergée dans le Canton de Vaud.

Plan d'action en cas de pic de pollution (épisode de smog hivernal)

Depuis plusieurs années, la période hivernale est souvent synonyme de pics de pollution aux particules fines. Afin d'assurer une information et des actions coordonnées au niveau régional face à ce problème récurrent, le canton de Vaud a renouvelé son arrêté cantonal en cas d'épisode de pollution aux particules fines (smog hivernal). Cet arrêté précise les actions entreprises par les autorités lorsque les concentrations atteignent des niveaux pouvant affecter la population et l'environnement. En coordination avec le Service de la mobilité, ce plan d'action prévoit notamment, à l'instar de son équivalent estival, une mesure incitative de promotion des transports

publics. Pour 2012 et les années à venir, le SEVEN a mis en place une stratégie de communication renforcée afin de mieux atteindre le public cible (les automobilistes) et son objectif de sensibilisation à cette problématique.

Station mobile de surveillance de la qualité de l'air

En 2012, le SEVEN s'est équipé d'un nouveau laboratoire mobile de mesure de la qualité de l'air. Celui-ci permet de mesurer les polluants atmosphériques usuels et les conditions météorologiques, afin de documenter des situations locales et de répondre à des besoins particuliers, tels qu'un suivi d'un chantier de grande ampleur, la mesure de l'impact des émissions d'une industrie ou lors de plaintes de la population, par exemple.

Consultation fédérale sur l'ordonnance sur la réduction des émissions de CO₂

En 2012, le SEVEN a assuré la coordination des services de l'Etat dans le cadre de la réponse à la consultation sur le projet d'ordonnance sur la réduction des émissions de CO₂.

Dans le cadre de l'application de la nouvelle loi fédérale sur le CO₂ qui entrera en vigueur le 1er janvier 2013, la Confédération a en effet lancé la procédure d'audition de cette ordonnance qui fixe les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour l'horizon 2020 et les mesures pour les atteindre.

Dans la réponse du Conseil d'Etat à l'audition, il a été relevé que les objectifs pour le secteur des bâtiments étaient très ambitieux et s'avéraient difficilement réalisables, alors que les objectifs dans le secteur des transports apparaissaient trop modestes. Le Conseil d'Etat a en outre salué la possibilité laissée aux entreprises qui peuvent voir leur compétitivité au plan international entravée par la taxe sur le CO₂, de se faire exempter, sous certaines conditions. Il a également été relevé que les dispositions de l'ordonnance concernant la compensation des émissions de CO₂ des centrales thermiques à combustibles fossiles implantées sur un site ayant déjà été exploité auparavant rendront possible la concrétisation du projet de la centrale de Chavalon.

Lutte contre le bruit

Suivi des autorisations de construire et des projets d'aménagement

Des ressources significatives ont été engagées en 2012 pour le traitement des dossiers liés à la planification territoriale (140 dossiers) et aux autorisations de construire (plus de 1'400 dossiers).

Traitement des plaintes et contrôles des niveaux sonores

En 2012, le nombre de plaintes et de contrôles de niveaux sonores traités par le SEVEN est resté constant par rapport aux années précédentes. Les principales causes ont été une nouvelle fois les nuisances liées aux installations techniques des bâtiments (chauffage, pompe à chaleur et climatisation) et aux établissements publics.

Assainissement routier

Dans le cadre de l'assainissement du bruit du trafic routier, une collaboration régulière avec la cellule bruit du Service des routes a permis d'approuver 16 études communales. Pour chacune d'entre elle, une décision d'octroi d'allègement a été produite.

Pour le projet de tramway t1 de l'Ouest lausannois, le SEVEN a demandé qu'une coordination soit assurée entre travaux de réalisation du tram et établissement des études d'assainissement du bruit lié au trafic routier.

Assainissement ferroviaire

Actuellement, les décisions d'approbation des plans sont entrées en force pour 23 communes situées le long des lignes ferroviaires Lausanne - Tunnel du Simplon, Daillens - Bienne et Lausanne Est - Bern. Selon les estimations globales faites par l'Office fédéral des transports (OFT), les décisions tombées correspondent à 46 % du nombre de fenêtres à assainir pour l'ensemble du canton de Vaud.

En 2012, les dépenses liées à ce projet vont dépasser CHF 1'500'000.-. A la fin 2012, 512 bâtiments ont été assainis sur un total de 698. Actuellement les travaux d'assainissement sont terminés dans 14 communes.

Selon le délai défini dans la loi fédérale sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer, le programme d'assainissement devrait être achevé au 31 décembre 2015. Cependant, la disponibilité de plus en plus réduite des entrepreneurs spécialisés dans le changement de fenêtres, ainsi que le nombre croissant de recours au niveau fédéral contre certaines décisions de l'OFT laissent craindre un dépassement de ce délai d'assainissement pour les communes concernées.

Contrôle des niveaux sonores dans les concerts

Avec la mise en place du guichet pour les demandes d'autorisation pour les manifestations (POCAMA), le nombre d'annonces exigées par l'ordonnance fédérale son et laser (OSLa) a fortement augmenté.

Dans le cadre de la diffusion électronique de la musique, les ingénieurs du son privilégient de plus en plus les basses fréquences afin de renforcer la perception de puissance sonore. Le SEVEN a ainsi interpellé les offices fédéraux concernés par cette problématique récurrente afin qu'une réflexion soit rapidement engagée en vue d'introduire une valeur limite complémentaire dans l'ordonnance son et laser. Une telle modification des bases légales permettrait en effet de contribuer à une meilleure protection des personnes assistant aux manifestations publiques et apporterait, par voie de conséquence, une réduction des nuisances sonores pour les riverains.

Protection contre le rayonnement non ionisant

A la fin de l'année 2012, 1860 stations de base de téléphonie mobile étaient en exploitation (923 sites pour Swisscom, 529 pour Orange, 339 pour Sunrise et 69 pour les CFF), soit 62 stations supplémentaires par rapport à 2011. Ces chiffres comprennent également les

microsites ayant une puissance inférieure à 6 W, situés principalement à l'intérieur des bâtiments. L'augmentation du nombre de sites est consécutive au déploiement de la 4^{ème} génération de la téléphonie mobile.

En 2012, le SEVEN a mandaté une entreprise certifiée pour effectuer des mesures dans le voisinage de 10 stations de base. En tenant compte des mesures faites dans le cadre des contrôles lors des mises en exploitation de nouvelles stations de base et des contrôles du SEVEN consécutifs à des plaintes, le taux de non-conformité du rayonnement non ionisant reste faible (inférieure à 2 %).

En collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire, le SEVEN a mandaté une entreprise certifiée pour mesurer le rayonnement non ionisant produit par les bornes Wifi. Les premiers résultats seront connus en début 2013. Cette campagne de mesure avait été annoncée dans le cadre d'une réponse à une question de la députée Claudine Dind déposée au Grand Conseil au mois de juin 2012.

Prévention et protection contre les accidents majeurs

Prévention des risques par l'aménagement du territoire

La Confédération a mis en consultation un projet de révision de l'ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) qui propose d'intégrer désormais les gazoducs à haute pression et les oléoducs dans le champ d'application de cette législation et inscrit l'obligation pour les cantons de coordonner l'aménagement du territoire et la prévention des accidents majeurs. La Confédération a également présenté un projet de guide qui précise la méthodologie à appliquer pour assurer cette coordination. Le Canton de Vaud est particulièrement concerné par ces nouvelles dispositions, car les objectifs de densification fixés par le Plan directeur cantonal et la volonté de développer certains sites stratégiques entrent de plus en plus souvent en conflit avec les objectifs de la protection contre les accidents majeurs.

En 2012, le SEVEN a examiné une quarantaine de projets d'aménagement du territoire en lien avec la prévention des accidents majeurs au voisinage d'entreprises à risques chimiques. Les installations les plus contraignantes restent les transports de matières dangereuses par rail et le réseau de transport de gaz à haute pression, supérieure à 5 bars.

L'évaluation des risques pour la population en lien avec le transport de matières dangereuses (méthode Screening 2011) montre deux segments vaudois situés dans la moitié supérieure du domaine intermédiaire des critères fédéraux d'acceptabilité. Avec les nombreux projets de développement urbanistique de l'Arc lémanique et les grands projets en cours des secteurs des gares de Lausanne et Renens, il est à prévoir que les endroits critiques seront en augmentation. Des mesures de réduction des risques par l'aménagement du territoire prennent alors toute leur importance, que ce soit par des restrictions de densité de personnes, des mesures d'orientation des bâtiments ou de configurations intérieures ou alors des mesures constructives particulières.

Une démarche intensive a été conduite durant 2012 afin d'élaborer une stratégie de développement d'une importante zone industrielle en y intégrant les contraintes liées à la présence d'un gazoduc à haute pression. Une telle prise en compte d'un risque industriel va permettre d'éviter des conflits à futur lors des demandes de permis de construire.

Entreprises assujetties à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

Environ 400 dossiers de mises à l'enquête ont été évalués par le SEVEN, soit parce que les projets devaient être examinés en lien avec leur assujettissement ou non à l'OPAM, soit parce qu'il s'agissait de constructions sensibles (nombreux habitants, EMS, écoles, hôpitaux, etc.) au voisinage d'installations à risques.

Parmi les 167 entreprises stationnaires assujetties à l'OPAM à fin 2012, une cinquantaine ont fait l'objet de suivis particuliers durant cette année, ayant nécessité parfois de nombreux contacts et une coordination avec l'ECA et le SESA, que ce soit pour des travaux d'assainissements, des intentions de modification de leurs conditions d'exploitation ou de l'actualisation de leurs rapports succincts selon l'OPAM.

Trois piscines publiques ont décidé d'abandonner l'utilisation de chlore gazeux, hautement toxique, et utiliseront d'autres systèmes de désinfection de l'eau en 2013.

Une entreprise utilisant des gaz toxiques a présenté un projet d'implantation dans un bâtiment administratif abritant des centaines de personnes. Même si les quantités de gaz sont faibles, cet emplacement particulier a nécessité un besoin en mesures de sécurité supplémentaires et de nombreuses évaluations de scénarios d'accident majeur ont dû être effectuées durant l'année 2012.

Produits chimiques

Application du droit chimique et coordination

Dans le cadre de l'application du droit fédéral sur les produits chimiques, le SEVEN a poursuivi ses activités au sein du groupe de pilotage de la surveillance du marché. Cet organisme, formé de représentants des cantons par régions, de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ainsi que de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), élabore des campagnes intercantionales et informe les coordinateurs cantonaux des différentes problématiques. Les propositions de ce groupe de pilotage sont ensuite soumises à la plate-forme intercantonale de surveillance du marché, formée de tous les coordinateurs cantonaux, qui prend les décisions.

Le SEVEN est par ailleurs toujours actif dans le cadre du comité de l'association chemsuisse qui regroupe les inspecteurs cantonaux des produits chimiques. Cet organisme a notamment pour tâche de proposer des formations continues à ses membres, de participer à l'élaboration de documents d'information et d'aide à l'exécution ainsi que de mettre à disposition des experts pour les différents groupes de travail intercantonaux.

Afin d'intégrer les évolutions rapides de la législation européenne et suisse sur les produits chimiques, les inspecteurs des produits chimiques du SEVEN ont participé à un workshop sur l'introduction du SGH en Suisse organisé par l'OFSP.

Formation et information

Un soutien a été fourni à l'Organe de réception des notifications de l'Office de la santé publique (OFSP) à l'occasion de l'organisation d'une journée d'information sur le droit sur les produits chimiques à l'attention des entreprises romandes. Cette journée a réuni à Epalinges près de 90 personnes de toute la Suisse romande en début d'année. Ce succès devrait permettre de mettre sur pied de nouvelles dates en Suisse romande. Le déplacement des autorités fédérales dans les régions a été très apprécié des participants.

En raison de l'adoption par la Suisse d'un nouveau système de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Système général harmonisé - SGH), les représentants de l'inspection des produits chimiques ont participé à de nombreuses journées de formation ou d'information destinées aux professionnels. On peut relever notamment la formation continue des gardes forestiers dans le cadre du permis de traiter en forêt, la formation continue pour entreprises de l'EPFL ainsi que les journées de formation de l'ECA destinées aux chargés de sécurité AEAI.

Surveillance du marché

Des campagnes de contrôle du marché sont organisées annuellement soit au niveau intercantonal, soit au niveau de la Confédération. Le SEVEN a participé notamment aux campagnes 2012 concernant les engrais, les produits phytosanitaires, la campagne européenne EuroDeter sur les détergents ainsi que la campagne concernant les produits chimiques utilisés au camping ou dans les loisirs. De plus, les activités de routine de surveillance du marché se sont poursuivies avec la collaboration de l'Office fédéral de la santé publique.

Sécurité biologique

Utilisation d'organismes en milieu confiné

Selon l'ordonnance fédérale sur l'utilisation des organismes en milieu confiné (OUC), toute activité utilisant des organismes pathogènes ou génétiquement modifiés, qu'il s'agisse de bactéries, de virus, de champignons, de plantes ou d'animaux, doivent être notifiée ou autorisée. Par ailleurs, afin d'éviter toute dispersion de ces organismes dans l'environnement, ces activités doivent être réalisées en prenant diverses mesures de sécurité, de plus en plus contraignantes en fonction du risque lié aux organismes utilisés.

Avec quelque 350 activités déclarées, le canton de Vaud est le troisième canton, après Zürich et Bâle-Ville, quant au nombre d'activités utilisant des organismes pathogènes ou génétiquement modifiés. Par ailleurs, cette position a tendance à se renforcer avec le développement du pôle biotechnologique lémanique et la réalisation de divers projets de laboratoire de sécurité biologique élevée. En 2012, c'est ainsi trois laboratoires de niveau de sécurité 3 qui ont fait l'objet d'une procédure de demande de permis de construire pour lesquels une coordination avec divers services de l'Etat a été assurée, notamment avec le Service des eaux, sols et assainissement (SESA) pour les aspects liés à la protection des eaux et le Service de l'emploi (SDE) pour le lien avec la protection des travailleurs.

Dissémination d'organismes dans l'environnement

La législation en matière de sécurité biologique charge la Confédération de mettre en place un suivi environnemental. Dans le domaine des plantes génétiquement modifiées, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a ainsi procédé à différentes prises d'échantillons et analyses, notamment de pollen de colza et de maïs, ainsi que de l'espèce la plus utilisée en biologie végétale, l'arabette des dames (*Arabidopsis thaliana*).

Des échantillons de cette plante, prélevés en mai 2011 autour des serres et des laboratoires de l'Université de Lausanne sur le site de Dorigny (Département de Biologie moléculaire et végétale), se sont révélés positifs et attestaient de la présence de plantes génétiquement modifiées hors des zones de confinement prévues pour les activités de recherche.

Suite à ces résultats et en coordination avec la Confédération, le SEVEN a demandé, à l'Université de Lausanne de renforcer les mesures de sécurité biologique pour éviter toute dissémination dans l'environnement. De nouvelles campagnes de prélèvement et d'analyse, réalisées en septembre 2011 et 2012 par le SEVEN et le laboratoire cantonal de Bâle-Ville n'ont pas mis en évidence de nouvelle dissémination.

Protection NRBC et défense chimique

Le SEVEN a fourni un appui aux forces d'intervention lorsque des matières dangereuses sont présentes ou suspectées de l'être lors d'un sinistre. Il a assuré un piquet d'intervention 24h/24 et 365 jours/365. Depuis avril 2012, le piquet du SEVEN est également mobilisé en cas d'alarmes automatiques provenant d'entreprises assujetties à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM). De ce fait, une augmentation significative des alarmes a été ressentie, et c'est ainsi qu'en 2012, le pager a sonné à 149 reprises. Parmi les accidents particuliers, on peut relever qu'une source radioactive de radium a été déposée par un privé dans une pharmacie, que deux cas ont concerné des wagons-citerne de matières dangereuses avec les mesures particulières nécessaires en milieu ferroviaire, que quatre cas ont résulté de réactions chimiques entre produits incompatibles avec émanation de gaz dangereux et qu'une fuite accidentelle de formol a nécessité de nombreuses heures d'intervention en tenues lourdes de protection afin de récupérer le produit écoulé dans les gaines techniques et faux-plafond.

Le SEVEN a également conduit et participé à la formation spécifique des sapeurs-pompiers et au choix de leur matériel d'intervention. Ceci s'est essentiellement déroulé dans le cadre du groupe de coordination FDC (SEVEN, SESA, ECA).

En 2012, le SEVEN a pleinement joué son rôle de centre de compétence et de coordination dans le cadre de la protection cantonale contre les événements de type nucléaire, radiologique, biologique et chimique (protection NRBC). Dans le cadre de cette mission, le SEVEN a participé à la démarche cantonale d'identification des déficits dans le cadre du projet 'Protection ABC nationale' mis en œuvre par la Confédération. Cette démarche a notamment conduit à l'établissement d'un inventaire intercantonal des ressources et du matériel qui pourraient être mis à disposition par les cantons romands dans le cadre d'une collaboration régionale en cas de catastrophe.

Le SEVEN a également participé activement à l'observatoire cantonal des risques (OCRI) et aux formations de l'état-major cantonal de conduite (EMCC) en cas de catastrophe (plan ORCA). Il a également contribué à la veille « vague de chaleur » de l'été 2012 par ses observations en matière de pollution de l'air.

Protection de l'air

Application smartphone 'AirCheck'

Les cantons ont créé l'application smartphone « airCheck » de suivi en temps réel des informations sur la qualité de l'air en Suisse et au Liechtenstein, en collaboration avec la Ligue suisse contre le cancer et la Ligue pulmonaire suisse. AirCheck est un outil précieux pour les autorités cantonales dans leur mission d'information et de sensibilisation de la population.

Qualité de l'air à St-Prex

A la suite d'un assainissement des installations de la verrerie de St-Prex (Vetropack SA) visant à respecter des valeurs limites d'émissions renforcées pour les particules fines et le dioxyde de soufre, une campagne de mesure de la qualité de l'air a été conduite de août 2011 à mars 2012 avec le laboratoire mobile du SEVEN.

Une amélioration de la qualité de l'air dans le voisinage de la cheminée a été observée et les concentrations de particules fines qui auparavant étaient particulièrement élevées, ont pu être ramenées à un niveau normal.

Ainsi, le processus d'assainissement exigé par le SEVEN et mené par Vetropack SA a atteint ses objectifs et des valeurs d'immissions excessives ne peuvent plus être attribuées à aux seules installations de la verrerie. Par ailleurs, le panache de la cheminée, visible de très loin auparavant, est maintenant presque imperceptible.

Assainissement des installations TAMOIL à Aigle

Fin 2008, suite à une pollution du Rhône par l'entreprise TAMOIL, le Département de la sécurité et de l'environnement a dénoncé pénalement l'entreprise et, par une décision administrative, a exigé l'assainissement des installations situées sur sol vaudois dans un délai échéant à fin 2012. L'année 2009 a été marquée par une procédure judiciaire suite au recours de TAMOIL. Dès fin 2009, suite au retrait du recours par TAMOIL, un programme d'assainissement a pu être mis en place. Entre 2010 et 2011, des études techniques détaillées et des procédures en vue d'obtenir les autorisations de construire nécessaires ont été mises en œuvre.

Dans la deuxième moitié de 2011 et en 2012, des travaux conséquents qui visent à protéger les sols, les sous-sols, l'eau, l'air et à consolider la prévention incendie ont été réalisés.

Si l'essentiel des travaux ont pu être terminés dans les délais, un problème de gestion des eaux de la nappe phréatique, survenu en octobre 2012, entraîne un retard de quelques semaines pour cette composante du plan d'assainissement.

C'est également en 2012 que la procédure pénale à l'encontre de TAMOIL s'est terminée par une condamnation de l'entreprise.

Raccourcis vers les pages internet de quelques thématiques environnementales traitées par le SEVEN :

<http://www.vd.ch/air>

<http://www.vd.ch/bruit>

<http://www.vd.ch/rayonnement>

Pour en savoir plus sur l'application *AirCheck* :

<http://www.vd.ch/themes/environnement/air/qualite-de-lair/application-smartphone/>

Pour en savoir plus sur le système SGH :

<http://www.bag.admin.ch/themen/chemikalien/00531/00533/index.html?lang=fr>

114.0 Administration

- Gestion et administration du service
- Prestations administratives internes et externes

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support logistique
- Support juridique
- Gestion de l'assurance qualité
- Emission des certificats d'exportation
- Récolte de données destinées à des statistiques fédérales
- Administration de la Caisse d'assurance du bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Services transversaux
- Entreprises
- Offices fédéraux

114.1 Laboratoires

- Activités d'analyses
- Prestations techniques

Descriptif

- Examens de l'authenticité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la salubrité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la loyauté des présentations
- Prestations analytiques en faveur d'autres services de l'Etat

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Municipalités et fournisseurs d'eau
- Commerces et entreprises
- Services de l'Etat de Vaud

114.2 Inspection

- Activités d'inspection
- Prestations sur site

Descriptif

- Contrôle des commerces et entreprises de denrées alimentaires et objets usuels
- Contrôle des abattoirs et de l'hygiène d'abattage
- Contrôles vétérinaires officiels
- Contrôle de la production primaire
- Contrôle des ouvrages de distribution d'eau potable
- Contrôle des piscines publiques
- Contrôle des plages ouvertes au public
- Octroi d'agrément pour les entreprises soumises à autorisation
- Inscription des entreprises soumises au devoir d'annonce
- Suivi des concepts d'approvisionnement en eau en temps de crise
- Approbation de projets de plans directeurs et d'installations diverses
- Gestion du système d'information géographique des réseaux de distribution d'eau potable
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Exploitants agricoles
- Commerces, entreprises et abattoirs
- Communes et fournisseurs d'eau potable
- Usagers des piscines publiques et des plages

114.3 Poids et mesures

- Activités de contrôle des poids et mesures
- Prestations métrologiques

Descriptif

- Contrôle des instruments de mesure en usage dans le commerce
- Contrôle statistique de la quantité des marchandises préemballées
- Contrôle général des entreprises assujetties

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Commerces et entreprises

114.4 Lutte contre les épizooties

114.4 Lutte contre les épizooties

Prévention et lutte contre les maladies animales contagieuses

Descriptif

- Surveillance analytique de l'état sanitaire des animaux
- Surveillance des manifestations réunissant des animaux (expositions, concours, etc.)
- Surveillance des déplacements d'animaux
- Contrôle de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale
- Décisions de séquestre, de mise en quarantaine, d'abattage et d'élimination
- Surveillance des filières d'élimination et des centres de collecte de sous-produits animaux
- Cours de formation pour les marchands de bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles propriétaires de bétail de rente
- Détenteurs d'animaux
- Marchands de bétail et courtiers
- Importateurs et exportateurs d'animaux ou de produits d'origine animale.
- Centres de collecte et détenteurs de sous-produits animaux

114.5 Protection des animaux

Surveillance du bien-être animal et prévention des mauvais traitements

Descriptif

- Enquêtes et contrôles
- Mises en fourrière
- Autorisations d'expériences sur animaux vivants
- Autorisations de commerce d'animaux
- Autorisations de détention d'animaux sauvages
- Patentes de marchands de bétail
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs d'animaux de rente, de compagnie et sauvages
- Chercheurs pratiquant des expériences sur animaux
- Commerces d'animaux, marchands de bétail
- Gardiens d'animaux
- Préfets
- Communes
- Animaux

114.6 Police des chiens

Protection des personnes et des animaux contre les agressions canines

Descriptif

- Contrôles, expertises et enquêtes
- Délivrance d'autorisations de détention
- Mises en fourrière
- Prise de mesures d'intervention
- Délivrance d'autorisations d'éducateurs canins
- Supervision de la banque de données canine

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public
- Détenteurs de chiens
- Eleveurs de chiens
- Educateurs canins
- Vétérinaires

114.7 Médecine vétérinaire

Surveillance en matière de médecine vétérinaire

Descriptif

- Autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire
- Contrôle du commerce des médicaments vétérinaires
- Surveillance des cliniques vétérinaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Vétérinaires praticiens
- Clients des vétérinaires
- Cliniques vétérinaires
- Service de la santé publique
- Pharmacien cantonal

114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

- Prestations analytiques pour le service et pour les tiers
- Etude des maladies des animaux domestiques et sauvages

Descriptif

Analyses vétérinaires dans les domaines suivants :

- Bactériologie et mycologie
- Parasitologie
- Encéphalites spongiformes transmissibles
- Diarrhée virale bovine
- Maladie de la langue bleue
- Pathologie
- Autopsies
- Histologie
- Sérologie
- Exploitation du laboratoire national de référence des maladies des abeilles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Service des forêts, de la faune et de la nature
- Vétérinaires cantonaux
- Gardes-faune
- Inspecteurs des ruchers
- Vétérinaires praticiens
- Propriétaires d'animaux
- Office vétérinaire fédéral
- Université de Lausanne

Campagnes d'analyses de denrées effectuées dans le cadre du réseau romand

Notre participation au Réseau romand des SCAV s'est activement poursuivie durant l'année sous revue. Elle a donné lieu à trente-quatre campagnes d'analyses, effectuées chacune par un membre du réseau pour l'ensemble de ses partenaires. Les résultats de quelques **campagnes** organisées par notre service sont donnés en annexe (cliquez pour y accéder).

L'entier des **analyses des laboratoires** (hors Institut Galli-Valerio) est également fourni en annexe.

Campagne nationale de contrôle des viandes mises dans le commerce

Le SCAV a élaboré et géré la campagne 2012 d'inspections organisée par l'Association des chimistes cantonaux de Suisse. Celle-ci a porté sur le contrôle des trois éléments suivants

- Traçabilité de la viande fraîche
- Authenticité de l'indication du pays de provenance
- Présence de l'indication de modes de productions interdits (lorsque cela est requis)

Ce sont ainsi plus de 1'100 produits qui ont été contrôlée dans près de 350 entreprises de Suisse et du Liechtenstein. Les **résultats obtenus** montrent que ce domaine n'est pas maîtrisé par les professionnels et nécessitera une attention soutenue de la part des organes de contrôle.

Départ à la retraite du directeur de l'Institut Galli-Valerio

Début 2012, le directeur de l'Institut Galli-Valerio, M. Andreas Waldvogel a fait valoir son droit à la retraite. Son remplacement a été l'occasion de repenser les structures et le fonctionnement de cette unité dédiée aux analyses vétérinaires. Ce sont dorénavant le Chimiste cantonal adjoint et Directeur des laboratoires du SCAV, M. Christian Richard, et le Vétérinaire cantonal M. Giovanni Peduto qui assument la direction conjointe de l'institut. Cette nouvelle structure a permis de raffermir les liens entre le SCAV et l'Institut Galli-Valerio, parachevant ainsi le processus de fusion entre l'ancien Laboratoire cantonal et l'ancien Service vétérinaire. Elle a également permis de créer des synergies importantes dans le domaine des analyses microbiologiques et de biologie moléculaire.

Accréditation de la division Affaires vétérinaires

L'accréditation des organes de contrôle dans le domaine vétérinaire est désormais une obligation légale. Dans ce contexte, la division Affaires vétérinaires a été officiellement accréditée selon la norme ISO 17'020 pour l'exécution des inspections en matière de production primaire, de médecine vétérinaire ainsi que de protection des animaux. Cette extension du domaine d'accréditation du service permettra à la division Affaires vétérinaires d'offrir des prestations techniquement crédibles mais également juridiquement défendables et d'un niveau de fiabilité élevé.

Indicateurs et statistiques d'activité

Les principales données et les principaux résultats d'activité du service sont fournis par les documents suivants (cliquez pour y accéder):

- [Distribution de l'eau](#)
- [Qualité des eaux potables](#)
- [Eaux de baignade publiques](#)
- [Affaires vétérinaires](#)
- [Inspection des denrées alimentaires](#)
- [Contrôle des poids et mesures](#)

Projet SIGARE

Le projet SIGARE (Système Intercantonal de Gestion des Analyses, des Résultats et des Echantillons) découle de l'accord intercantonal de collaboration signé en 2010 par les six cantons romands. Cette aventure informatique qui a duré plus de deux ans est actuellement à bout touchant, et sera pleinement opérationnelle au début de l'année 2013. La réalisation de ce projet a nécessité l'engagement intense de nombreux collaborateurs, et il en est résulté une uniformisation et une optimisation des pratiques et procédures pour l'ensemble de la Suisse romande. Ce projet novateur est riche en promesses, à tel point qu'il a suscité l'intérêt appuyé de l'Office fédéral de la santé publique et de l'Office vétérinaire fédéral.

Dans une deuxième phase, l'Institut Galli-Valerio et le Bureau cantonal des poids et mesures devront eux aussi utiliser cette base de données, qui deviendra ainsi le standard unifié du service.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
28	Création d'un système de gestion de données commun à l'ensemble des SCAV romands	Adoptée par CE	La première version du système de gestion de donnée a été mise en production en décembre 2012.
30	Simplification de la procédure de légalisation des passeports pour chiens	Adoptée par CE	L'action a été abandonnée pour cause de problèmes juridiques.

Informations spécifiques

Le site du SCAV comprend de nombreuses informations relatives aux activités du service

- [Site du SCAV](#)

Informations générales

Des informations de nature générale sont disponibles sur les sites des offices fédéraux en charge des domaines d'activité du SCAV

- [Site de l'OFSP](#) (Denrées alimentaires et protection du consommateur)
- [Site de l'OVF](#) (Affaires vétérinaires)
- [Site du METAS](#) (Métrologie légale, poids et mesures)
- [Site de l'OFAG](#) (Agriculture, bio, AOC/IGP, indications de production particulières)

53.0 Administration

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux.

53.1 Egalité entre hommes et femmes

53.1 Egalité entre femmes et hommes

Promotion de la mixité et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les deux secteurs clés que sont la formation et l'emploi, avec un accent tout particulier sur l'Administration cantonale vaudoise, qui se doit d'être exemplaire.

Lutte contre la violence domestique.

Descriptif

- Conseils et informations aux personnes, aux entreprises, aux services et aux autorités.
- Mise sur pied et coordination des mesures actives en vue d'encourager l'égalité dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'enseignement.
- Mise en oeuvre du Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale vaudoise (décision CE du 23 décembre 2004).
- Elaboration des rapports et analyses sur les discriminations relevées et sur toute question relative à la problématique de l'égalité.
- Formulation, en cas de litiges fondés sur la LEg, d'appréciations, sur requête d'une autorité judiciaire, en vertu de l'article 4, alinéa 3 de la loi d'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LVLEG)
- Coordination entre les associations, les milieux concernés et les autorités.
- Collaboration de travail et de réflexion avec la commission consultative à l'égalité.
- Lutte contre la violence domestique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population vaudoise.
- Services de l'Etat.
- Employé-e-s de l'ACV.
- Entreprises.

Présentation des candidates au Conseil d'Etat

Le Centre de liaison des associations féminines vaudoises (CLAFV) et le BEFH ont organisé une soirée au cours de laquelle les candidates au Conseil d'Etat ont pu se présenter au public, le 1^{er} février 2012 au Palais de Rumine à Lausanne. Elles ont notamment pu exprimer leurs opinions et leurs stratégies pour inscrire durablement les thématiques de l'égalité dans l'agenda politique cantonal. Il s'agissait de **Jacqueline de Quattro**, Conseillère d'Etat, Cheffe du Département de la Sécurité et de l'Environnement, **Anne-Catherine Lyon**, Conseillère d'Etat, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la Culture, **Béatrice Métraux**, Conseillère d'Etat, Cheffe du Département de l'Intérieur, **Nuria Gorrite**, Syndique de Morges, Députée au Grand Conseil et **Aurélie Wydler**, Membre de la coordination cantonale de La Gauche, enseignante.

Avant-première du documentaire "De la cuisine au parlement" de Stéphane Goël

Le BEFH a organisé en collaboration avec la Cinémathèque suisse, Climage et la RTS, l'avant-première du film "De la cuisine au Parlement" réalisé par Stéphane Goël le 7 février 2012 au cinéma Capitole de Lausanne afin de fêter une première: le gouvernement vaudois à majorité féminine. Cet événement ouvert à tous a fait salle comble, réunissant quelque 800 personnes. La projection a été suivie d'une discussion en présence du réalisateur et de plusieurs protagonistes du film, actrices de cette histoire récente: Gabrielle Nanchen, Amélia Christinat, Simone Chapuis-Bischof et Patricia Schulz. Un apéritif, dont le vin d'honneur était offert par le Grand Conseil vaudois, a permis au nombreuses personnes présentes d'échanger leurs impressions.

Salle du 1er février 1959

Le BEFH a conduit la transformation de la salle PolyBap du Bâtiment administratif de la Pontaise en une salle nommée "Salle du 1er février 1959", faisant suite à une initiative du Collectif vaudois 14 juin 2011. Cette salle commémore le vote par lequel Vaud fut le premier canton de Suisse à introduire le suffrage féminin. Une plaque commémorative, ainsi que des bannières retraçant la contribution de quatorze personnalités qui ont marqué l'histoire du droit de vote et de l'égalité dans le canton y ont été installées par le BEFH, qui a effectué un travail de recherche biographique et géré les aspects graphiques de ces éléments en collaboration avec des associations féminines. Une délégation du Conseil d'Etat a inauguré la "Salle du 1er février 1959" le 14 juin 2012, date hautement symbolique pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le 14 juin 1981 marque l'inscription du principe de l'égalité entre les sexes dans la Constitution fédérale, et le 14 juin 1991 a vu la grève nationale des femmes mobiliser près d'un demi-million de personnes en Suisse. Le Conseil d'Etat a ainsi rendu hommage à toutes celles qui ont marqué l'histoire du canton par leur engagement pour l'obtention des droits politiques par les femmes, qui ont fait œuvre de pionnières dans leur fonction politique ou dans leur engagement professionnel.

Activités de conseil auprès de la population

Dans le cadre de ses activités, le BEFH répond aux questions des particuliers et des autorités, notamment en matière de Loi sur l'égalité (LEg), spécifique aux relations de travail. Le BEFH informe les personnes qui se sentent discriminées sur leurs droits et aide si nécessaire la victime à constituer son dossier et entreprendre des démarches auprès de l'employeur et des tribunaux. Il répond aux questions des employeurs et employeuses au sujet de la LEg (règlements, congé maternité etc.) et peut être appelé par les autorités à émettre une appréciation du dossier dans les cas de litige relevant de la LEg.

En 2012, l'équipe du Bureau de l'égalité a pu mettre en place une permanence étendue sur la semaine. Ainsi un total de 441 demandes d'information et de conseil ont été traitées. Elles provenaient majoritairement de personnes en dehors de l'administration cantonale vaudoise (379 contre 62 de l'ACV). Les personnes qui s'adressent au BEFH sont composées de 75% de femmes et de 25% d'hommes. La plupart des demandes se font par téléphone et par courriel. Il s'agit de professionnel-le-s de l'enseignement, des ressources humaines, d'étudiant-e-s, de journalistes, de personnes victimes ou auteur-e-s de violence notamment qui demandent de les orienter sur les institutions pouvant les prendre en charge, sur les recherches existant dans les domaines liés à l'égalité ou les politiques publiques mises en œuvre dans le canton. Le BEFH a en outre répondu à 135 demandes de documentation pour 16'929 exemplaires de brochures, flyers, études produites par le BEFH.

Sur les demandes qui ont été adressées au BEFH en 2012, les conseils demandant une expertise spécifiquement juridique du BEFH se montent à 42 et concernent principalement des questions de discrimination liée à la grossesse (discrimination à l'embauche, par exemple), aux inégalités salariales et au harcèlement sexuel.

Journée Oser tous les métiers (jom) 8 novembre 2012

S'adresse à tous les élèves de 5^e, 6^e et 7^e année du canton. Cette journée vise à faire découvrir un métier considéré comme masculin aux filles et une profession dite féminine aux garçons. Les filles accompagnent leur père ou un proche dans sa journée de travail, les garçons leur mère ou une proche. Les élèves ont également la possibilité de participer à l'un des six ateliers organisés par le Bureau de l'égalité, dans la mesure des places disponibles (ingénieure, informaticienne et Parlement pour les filles; infirmier, éducateur de l'enfance et découverte des métiers de la santé (homme sage-femme, infirmier, physiothérapeute, technicien en radiologie médicale) pour les garçons). 16'437 élèves ont participé à la jom cette année, ce qui représente un taux de participation de presque 75%. Un peu plus de 500 élèves ont pris part aux ateliers.

Un théâtre-forum avec la Troupe Le Caméléon est également organisé par le Bureau de l'égalité ans le cadre de la jom. En 2012, 13 établissements scolaires de tout le canton ont bénéficié de 14 représentations, soit un total de près de 1400 élèves. La jom touche également les nombreuses entreprises qui accueillent les enfants de leurs collaboratrices et collaborateurs.

Lutte contre la violence domestique

Rapport Moreillon

Le Professeur Moreillon et Me Druet ont été mandatés par le BEFH et la CCLVD pour rédiger un rapport sur la prise en charge des auteur-e-s de violence domestique par la magistrature vaudoise. Ce rapport intitulé "Programmes imposés pour auteur-e-s de violence dans le couple. Etude d'applicabilité dans le système judiciaire vaudois" a été publié dans la *Jusletter* du lundi 22 octobre 2012. Par ailleurs, il a été envoyé à tous les avocat-e-s du canton, y.c. les stagiaires; à l'ensemble des Ministères publics, des tribunaux (y.c. Tribunal des mesures de contrainte et Tribunal des mineurs), des Justices de paix et des cadres de la Police cantonale. Il est également parvenu aux membres de la Commission du Grand Conseil en charge d'examiner la réponse du Conseil d'Etat au Postulat de Madame la députée Freymond Canonte (10_POS_177). Finalement, il a été diffusé auprès des autres Bureaux romands de l'égalité ainsi qu'au Bureau fédéral.

Colloque "Violence domestique et système judiciaire: Enjeux et perspectives"

Le Bureau de l'égalité a organisé un colloque intitulé "Violence domestique et système judiciaire: Enjeux et perspectives" à Lausanne le vendredi 7 décembre 2012. Il était destiné à la magistrature (Procureur-e-s et président-e-s), à la police, aux avocat-e-s et aux membres d'institutions ayant à traiter la violence domestique (UMV, LAVI, etc.). Mme de Quattro, Conseillère d'Etat et cheffe du Département de la Sécurité et de l'environnement, Mme Epard, Présidente du Tribunal cantonal et M. Cottier, Procureur général ont ouvert le colloque. Sur les 218 personnes inscrites, 173 ont participé à cette journée de formation continue.

Conception et diffusion de matériel d'information sur la question de la violence domestique

Le BEFH conçoit et diffuse du matériel d'information sur le thème de la violence domestique à l'intention du public et des professionnel-le-s. 28 publications sont actuellement disponibles (brochures et dépliants d'information, affiches, cartes postales, fiches juridiques et statistiques, protocole de dépistage à l'intention des professionnel-le-s). En 2012, pas moins de 102 commandes pour ce matériel sont parvenues au BEFH et 14'612 documents ont été envoyés.

En 2012, deux brochures ont été largement diffusées par le BEFH. Il s'agit d'une part d'une nouvelle édition de la brochure "Comment ça va à la maison?" destinée aux femmes victimes de violence domestique et donnant un message de prévention dans neuf langues (français, anglais, espagnol, portugais, turc, tamoul, albanais et arabe). La diffusion de cette brochure s'inscrit dans l'axe 4 du plan stratégique "Actions destinées aux populations migrantes". Conçue spécifiquement à l'intention des hommes victimes de violence conjugale, la brochure "Avez-vous peur de rentrer?" a pour sa part été éditée pour la première fois.

En tout, un peu moins de 30'000 brochures ont été envoyées à 3'403 adresses. Les brochures ont en effet été envoyées à tou-te-s les chef-fe-s de services, aux membres du Grand Conseil, aux préfets, aux communes, à l'Etat civil, aux membres de la commission consultative cantonale de l'égalité (CCCE), à tous les avocat-e-s ainsi qu'aux gynécologues et médecins généralistes du canton, aux institutions directement concernées par la violence, aux associations engagées en faveur de l'égalité, aux différentes communautés religieuses, à tous les CSR, à tous les CMS, aux hôpitaux et aux services ambulatoires, aux maisons de quartier, aux institutions sociales, à la médiation familiale et enfin à la police.

Campagne de promotion de la Loi fédérale de l'égalité ciblée sur l'égalité salariale

Le BEFH a participé activement à la mise sur pied de la campagne romande de sensibilisation à l'égalité salariale organisée par egalite.ch (Conférence romande de l'égalité) qui a eu lieu du 19 septembre au 9 octobre 2012. Cette campagne a obtenu un financement fédéral. Le bureau a pris part à l'élaboration des outils de communication romands et constitué un dossier de presse pour les organes de presse régionaux. Au niveau cantonal, le BEFH a soutenu une pièce de théâtre de la compagnie Théâtre actif sur le thème de l'égalité entre femmes et hommes programmée pendant trois semaines au théâtre Pulloff (« Que veulent-elles encore ? encore ! »). En marge de cette manifestation culturelle, le BEFH a organisé une table-ronde sur l'égalité salariale et tenu en collaboration avec l'Association vaudoise de défense des femmes (ADF) un stand d'information pendant la durée des représentations de la pièce.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
32	Création d'une base de données des contacts du BEFH	En cours de réalisation	Cet objectif n'a pas pu être finalisé en 2011. Il a été reporté à 2012

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)
Sources d'informations complémentaires

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour plus d'information ou des commandes :

[Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes](#)

Rue Caroline 11
CH - 1014 Lausanne

Tél. + 41 (0) 21 316 61 24
Fax + 41 (0) 21 316 59 87

[info.befh\(at\)vd.ch](mailto:info.befh(at)vd.ch)

www.vd.ch/egalite

egalite.ch

egalite.ch réunit les bureaux cantonaux de l'égalité entre les femmes et les hommes de Suisse romande.

www.egalite.ch

Site leg.ch

Le site [leg.ch](#) a été conçu par la Conférence romande de l'égalité - [egalite.ch](#) qui réunit les bureaux romands de l'égalité entre les femmes et les hommes en collaboration avec l'Institut pour le droit des assurances et du travail (IDAT).

Ce site a pour objectif de permettre au grand public ainsi qu'aux professionnel·le·s du droit, confronté·e·s à des problématiques de discrimination à raison du sexe, de mieux connaître [le droit de l'égalité](#), [la jurisprudence](#) et [la doctrine](#) en la matière. [La procédure](#) à suivre en cas de litige porté devant les tribunaux est également présentée.